



MORLAIX
communauté
BRO MONTRouLEZ

Secrétariat Général
2B voie d'accès au Port
BP 97121
29671 Morlaix cedex
T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Compte rendu de la séance du lundi 23 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix, sous la présidence de Monsieur Thierry Piriou.

Date de la convocation : 13 avril 2018

Thierry Piriou ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures par l'appel des conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Parcheminal

Thierry Piriou introduit l'intervention du comité de défense des usagers de l'hôpital public en Pays de Morlaix et donne la parole à Martine Carn, présidente du comité de défense des usagers de l'hôpital public des Pays de Morlaix.

Martine Carn remercie le Président et regrette la grave crise sanitaire que vit le Pays de Morlaix. L'hôpital est à l'heure actuelle le premier employeur du Pays de Morlaix. La direction vient d'annoncer la fermeture de l'USIC, Unité de soins intensifs de cardiologie. Martine Carn lit ensuite le texte qu'elle a préparé.

L'annonce de la fermeture de l'unité de soins intensifs de cardiologie du centre hospitalier de Morlaix n'est pas acceptable.

Depuis plusieurs semaines nous craignons cette décision de la direction de l'hôpital, qui est malheureusement la conséquence d'une situation qui n'a cessé de se dégrader au cours de ces derniers mois.

Ce matin à 11 heures, une délégation du comité de défense de l'hôpital public en Pays de Morlaix a été reçue par Madame Bénard, directrice de l'hôpital, et deux de ses adjoints. Celle-ci a indiqué que la fermeture de l'unité de soins intensifs, pour une durée minimale de six mois, avait été rendue nécessaire en raison du manque de cardiologues, un seul cardiologue demeurant désormais en activité, après la confirmation du départ, mercredi dernier, de deux praticiens.

Elle a indiqué que quatre lits de ce service seraient transférés en UHCD, sous la forme de lits de soins critiques, patients monitorés de surveillance continue.

Quelle équipe paramédicale prendra ces patients en charge ?

Dans cette situation l'hôpital ne disposera plus que d'un cardiologue, à raison d'une demi-journée par jour, du lundi au vendredi seulement.

Qui prendra en charge les patients qui arriveront aux urgences le week end pour une pathologie cardiaque ?

Elle a ajouté que le service était en difficulté depuis un an, mais qu'elle n'avait pas de perspective d'ouverture des lits d'USIC et pas de calendrier de retour à la normale. Elle a précisé qu'un turn-over important de médecins existait depuis longtemps et que le recrutement peinait en raison d'un plateau technique peu attractif.

Martine Carn précise ici qu'on ne peut y faire ni d'examen de coronarographie, ni poser de stents, entre autres, pour dilater certaines artères en cas de besoin. Les patients arrivant pour des problèmes cardiaques et devant subir ce genre d'intervention seront donc automatiquement dirigés sur Brest. Mais quand un patient arrive aux urgences de Morlaix, où on est pris en charge par le SMUR, il est dirigé directement sur les soins intensifs de l'Hôpital de Morlaix, où il est immédiatement pris en charge par un cardiologue. Tous les examens et investigations médicales sont faits, puis le patient stabilisé biologiquement et physiquement est transféré sur le CHU de Brest où il est attendu en général aux soins intensifs, pris en charge par les cardiologues de Brest pour, selon les besoins, examen coronarographique, mise en place d'un stent, prise en charge directe par un chirurgien cardiaque...

Nous lui avons indiqué que la situation était catastrophique, et que faute de relancer la cardiologie dans un court délai, des réactions en chaîne étaient à craindre :

- ✓ *les réanimateurs, déjà à flux tendu, ne pourront pas continuer à ce rythme, et l'espoir de recruter de nouveaux médecins en renfort cette année a été douché par la perspective de la fermeture de la cardiologie. Les nouveaux médecins n'ont pas donné suite.*
- ✓ *il est à craindre que certains réanimateurs quittent le CHPM dans les mois à venir en l'absence de relance de la cardiologie, le CHPM, en tant qu'hôpital périphérique, étant moins attractif.*
- ✓ *la fermeture de la cardiologie va avoir obligatoirement des retentissements sur l'activité de tous les services, la sécurité étant moins assurée : médecine interne, SSR, Urgences, Chirurgie, Maternité, Réanimation.*
- ✓ *des risques aussi, en conséquence, pour la santé voire pour la vie des patients.*

En l'absence de cardiologue, les patients qui arrivent aux urgences avec un problème cardiaque doivent attendre un transfert au CHU (de Brest) via le SAMU. Cela a pu prendre des heures ces dernières semaines. Le temps d'attente de la disponibilité du SAMU pour un transfert de Morlaix à Brest constitue une perte de chance réelle pour les patients.

Lorsqu'un patient est victime d'un infarctus, il faut qu'il parvienne dans un centre de thrombolyse dans les 30 minutes, pour qu'il ait toutes les chances de bien s'en sortir. Passé ce délai, aucune thrombolyse ne peut être effectuée, et il y a une perte de chance indéniable.

De plus, le service de cardiologie de Brest est saturé, car rempli à 110%, d'où de réelles difficultés pour accueillir les patients de Morlaix dans des conditions normales.

Les solutions alternatives présentées semblent incertaines voire dangereuses pour les patients.

La directrice évoque une plate-forme de télé-médecine, mais celle-ci est loin d'être en place, alors que la cardiologie ferme dans quelques jours, et cela ne constitue de toute façon pas une bonne réponse globale.

Les médecins de SSR et de médecine prendraient en charge les lits anciennement "cardiologie" qui seront réduits à 17 lits au lieu de 25 précédemment, mais cela ne concerne pas les mêmes patients. Par contre cela constituera sans nul doute une charge de travail supplémentaire pour ces services, en même temps qu'un risque pour les patients qui y seront hébergés. Les intervenants médicaux vont être multiples: 3 lits seront pris en charge par la médecine, 3 par le SSR, etc; avec pour les équipes paramédicales, une activité nouvelle et des intervenants médicaux nombreux. donc des risques d'erreur supplémentaires.

Cette fermeture de l'USIC et du service de suivi cardiologique correspond à une fermeture de 12 lits sur l'hôpital.

Quant aux réanimateurs, ils ne peuvent pas prendre en charge des personnes qui ont des problèmes cardiaques, en l'absence de cardiologue sur site. C'est une autre spécialité, et l'on ne peut pas prendre de risques pour les patients.

Pour l'ensemble de ces raisons, il est clair qu'il faut un hôpital de plein exercice, doté de toutes les compétences nécessaires, dont une unité de soins intensifs de cardiologie solide et pérenne.

Il faut une structure hospitalière à la hauteur des besoins des usagers et de leurs familles, et de la population du Pays de Morlaix. C'est aussi un enjeu majeur pour le territoire.

C'est pour cette raison que nous appelons à une intervention commune et massive des usagers, des personnels de santé et de leurs organisations syndicales, des équipes médicales et de tous les élus du Pays de Morlaix : élus locaux, élus communautaires, élus parlementaires...

Martine Carn ajoute que Thierry Piriou lui a assuré qu'il allait contacter ses collègues du Léon et inviter les élus à rejoindre une manifestation organisée par le comité des usagers le samedi 28 avril en matinée à Morlaix. Elle souhaite que l'assemblée soit consciente que l'hôpital de Morlaix va très mal aujourd'hui, car si ces services là n'ouvrent pas, l'hôpital risque de devenir un hôpital de proximité où tous les patients potentiels ici présents risquent de ne pas être pris en charge convenablement.

Martine Carn est longuement applaudie. Thierry Piriou la remercie et constate que ses propos sont peu rassurants. Les élus sont évidemment préoccupés de la situation de l'hôpital de Morlaix et souhaitent que la qualité des services revienne au niveau attendu par chacun.

Thierry Piriou confirme avoir pris contact avec les présidents de la communauté de communes du Pays de Landivisiau et de Haut Léon Communauté pour se regrouper, et s'associe à la sollicitation de Martine Carn pour le rendez-vous du samedi matin. Il appelle l'ensemble des élus communautaires, communaux, régionaux et nationaux à se joindre à ce moment fort. Il rappelle que l'an dernier, au conseil de communauté du 24 avril, Jean-Paul Vermot portait un vœu, suite à l'annonce de la fermeture de lits pendant la période estivale. Un an après, on se retrouve dans une situation encore dégradée. Il faut donc se mobiliser pour résorber cette perte de qualité des soins. Aux côtés de Jean-Luc Fichet, sénateur, Sandrine Le Feu, députée, Agnès Le Brun, maire de Morlaix, Thierry Piriou, président de Morlaix Communauté, Nicolas Floch, président de la communauté de communes du Pays Léonard, Albert Moysan, président de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, les conseillers régionaux, les conseillers départementaux, les maires et les conseillers municipaux de l'ensemble du Pays de Morlaix se rassembleront, en écharpe, pour montrer la détermination des élus à maintenir la qualité des soins sur le territoire. Thierry Piriou donne donc rendez-vous aux élus, avec leurs écharpes, au pied du viaduc, le mercredi à 11h, en espérant qu'ils répondront présents, en masse, afin non seulement de faire valoir leur motivation sur le maintien du service de cardiologie et de l'USIC, et aussi de mettre l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) devant leurs responsabilités. Deux temps forts, donc : un

temps d'élus, le mercredi à 11 heures au pied du viaduc, et le samedi en fin de semaine, pour un temps proposé par les agents, les organisations syndicales et les comités de défense. Thierry Piriou, invite, au-delà des élus, la population à se joindre à eux pour que l'hôpital ait des capacités à rendre service à la population et ait des moyens humains supplémentaires. La pénurie de certains praticiens peut être difficile à régler, mais il faut tout mettre en œuvre pour apporter des réponses à ces problématiques. Thierry Piriou remercie le comité pour sa présence.

Jean-Michel Parcheminal estime qu'au-delà de cette problématique de l'hôpital, il y a aussi le problème des déserts médicaux. Il y a quelque temps, le Pays de Morlaix organisait dans cette salle une réunion sur « la santé, facteur d'attractivité d'un territoire ». Avec des success stories mais à Plounéour-Menez le médecin a arrêté son activité le 31 décembre, et depuis peu ou pas d'espoir d'en récupérer un autre. À la Salamandre, il y a un mois, a été présenté un film où le maire et le médecin de La Roche-Derrien témoignaient de leurs démarches pour créer une maison de santé. Jean-Michel Parcheminal regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'élus ou de populations à cette séance.

Thierry Piriou considère que les problématiques de déserts médicaux sont liées à l'attractivité de l'hôpital. Donc il faut rendre cette attractivité à l'hôpital.

Ismaël Dupont pense que la mobilisation de tous les élus du territoire et plus largement de sa population, est essentielle pour faire pression sur l'ARS afin qu'elle trouve des solutions techniques pour maintenir le service de réanimation cardiaque. Mais il veut insister sur le fait qu'il s'agit de la conséquence de politiques menées par les gouvernements successifs et par l'État, qui sont en train de déshabiller l'hôpital public. Le précédent gouvernement a retiré 3,5 milliards d'euros de moyens à l'hôpital public et la trajectoire de l'actuel pouvoir présidentiel d'Emmanuel Macron est exactement la même. C'est la satisfaction des besoins sociaux qui est sacrifiée, au moment où notre pays a les richesses pour faire face aux besoins de santé d'une population qui par ailleurs vieillit. La population du territoire de Morlaix et de l'ensemble du Finistère est vieillissante, il y a des besoins de santé qui augmentent, et dans cette situation on est en train de casser les hôpitaux de proximité en fermant les services les uns après les autres ; on ne prend pas les décisions structurelles pour rompre cet engrenage. La question de la pénurie de médecins pose celle du numérus clausus. Et la question de la pénurie de moyens fait que chaque directeur d'hôpital en est réduit à racler les fonds de tiroir et à faire primer les logiques budgétaires et financières sur les logiques de satisfaction des besoins des usagers.

Martine Carn termine son intervention en annonçant qu'il y aura quand même fermeture de 85 lits pendant la période estivale, en plus, car un service de soins de suite va fermer en mai ou juin. C'est le même service qui avait fermé l'an dernier pendant deux mois d'été. Cette année, il va fermer plus tôt, pour les mêmes raisons de pénurie de médecins.

Martine Carn est à nouveau applaudie.

Thierry Piriou ouvre la séance et donne la parole différents rapporteurs pour l'examen des questions à l'ordre du jour.

Délibération D18-068

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)

Rapporteur : Thierry Piriou

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise

Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application de la délibération D17-254 de délégation du Conseil de Communauté.

Attributions exercées par le Président

A18-052	Marché de travaux de réhabilitation du réservoir sur tour de Keriven
A18-053	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif
A18-054	Renouvellement de l'adhésion au réseau « Alliance Villes Emploi » - Adhésion spécifique au centre de ressources – Année 2018 - Dispositif Clauses d'insertion
A18-055	Marché de réalisation du renouvellement du réseau d'eau potable et réhabilitation du réseau d'assainissement, rue de la gare sur la commune de Taulé
A18-056 à A18-059 A18-061	Attributions de subventions pour des opérations de logement social
A18-060	Marché de réalisation d'un plan d'actions territorial en faveur de la Trame Verte et Bleue
A18-062	Marché de mission d'optimisation des bases fiscales des locaux affectés à des activités économiques
A18-063 à A18-077	Attributions de subventions au titre des aides à l'amélioration de l'habitat
A18-084 A18-085	Attributions de bourses dans le cadre du dispositif Projet Jeunes
A18-086	Adhésion au SYMEED29

Attributions exercées par le Bureau communautaire – Séance du 12 mars 2018

B18-009	Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2018
B18-010	Protocole transactionnel Polymar Biotechnology
B18-011	Cession d'un terrain ZAE de Guernaven à Plouégat-Moysan
B18-012	Aides aux entreprises – Nico Morvan à Guerlesquin
B18-013	Aides aux entreprises – CPO à Saint-Thégonnec Loc-Éguiner
B18-014	Aides aux Jeunes Agriculteurs – Aurélie Y'ngon Nie Kdam à Plougasnou
B18-015	Tourisme - Comité Régional du Tourisme de Bretagne - Cofinancement de l'étude de fréquentation GR34 en 2018
B18-016	Eau et Assainissement - Modification tarifaire
B18-017	Commande Publique - Marché de mise en place du contrôle d'accès et gestion des parcs de stationnement courte et longue durée
B18-018	Remboursements anticipés d'emprunts sur les budgets Assainissement Régie et Eau DSP

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Délibération D18-069

Objet : Élargissement du Compte Épargne Temps aux agents de droit privé

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Auréan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Lors de sa séance du 15 décembre 2008, le Conseil de Communauté a défini les modalités de mise en œuvre du CET (Compte Épargne Temps).

La délibération prévoyait d'ouvrir le CET uniquement aux agents titulaires et aux agents non titulaires relevant du droit public, justifiant d'une année de services.

Depuis, la collectivité, dans le cadre de l'élargissement de ses compétences, notamment Eau et Assainissement, a été amenée à intégrer dans ses effectifs et à recruter des agents relevant du droit privé.

Dans un souci d'homogénéisation des conditions de travail des agents de la collectivité, il est proposé au Conseil de Communauté d'étendre la possibilité d'ouvrir un CET aux agents relevant du droit privé dans les mêmes conditions que celles définies dans la délibération D08-218 du 15 décembre 2008.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-070

Objet : Participation à la mise en concurrence du Centre de Gestion du Finistère pour l'assurance couvrant la prévoyance du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024

Rapporteur : Guy Pouliquen

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** :

Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botzorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Exposé préalable

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Finistère et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler la démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

À l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être ni égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Finistère,

Le Conseil de Communauté est invité :

- à décider de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- à prendre acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère à compter du 1^{er} janvier 2019,

- à autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-071

Objet : Attribution d'une subvention au CRT de Morlaix dans le cadre des ACI 2018

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéhol** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénéolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avait donné pouvoir : **Botzorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Depuis 1995, le CRT de Morlaix accompagne les industriels du Grand Ouest dans leurs processus de qualité et d'innovation : métrologie, étalonnage d'instruments de mesure, expertise 3D, ingénierie (contrôle, conformité pièces, prototype, innovation produits, process), conseil et formation, tomographie, gestion de parcs d'instruments. Le CRT compte neuf salariés et le budget prévisionnel 2018 s'élève à 822 116 €.

Le CRT Morlaix en tant que CIT (centre d'innovation technologique) bénéficie d'un soutien financier de la Région Bretagne et de Morlaix Communauté dans le cadre d'un programme d'ACI (actions d'animation et de conseil en Innovation).

Le CRT :

- collabore avec des groupes ou PME de production des secteurs de la mécanique, plasturgie, électronique, automobile, télécommunications, nautisme, aéronautique..., et des entreprises locales (ex : Inéo). Ce qui représente plus de 650 entreprises industrielles principalement basées en Bretagne ;
- réalise des prestations payantes auprès des entreprises clientes. Le chiffre d'affaires est stable. Le prévisionnel mentionne un chiffre d'affaire de 630 000 € en 2018 ;
- accompagne les entreprises dans le développement de produits industriels : analyse et choix de matériaux, conception-reconception... ;
- en marge des activités marchandes qui représentent plus de 75 % du chiffre d'affaires, propose ses compétences et ses conseils aux PME/PMI bretonnes. Ces missions concernent l'ensemble des activités au CRT Morlaix : étalonnage, contrôle/expertise 3D, ingénierie ;
- réalise ainsi des missions d'ACI dans le cadre d'activités dites économiques :
 1. étalonnage d'instruments de mesure (dimensionnel, couple, pression, température), gestion de parcs d'instruments des clients,
 2. contrôles/expertises 3D de pièces via tomographie, numérisation laser, contrôles optiques et par contacts,

3. ingénierie de choix de matériaux, aides à la conception et à la réalisation de prototypes ;
- > propose également ses compétences Recherche et Développement non marchandes aux porteurs de projets tels que de l'analyse de santé matière, du choix des matériaux, de la conception et de la rétro-conception. Il analyse les besoins du porteur de projet en termes de validation de la pièce (fonction de la pièce, process de fabrication et de contrôle...). Il l'accompagne également dans des problématiques aussi diverses que la validation métrologique de prototype, l'identification de partenaire, le choix d'équipement, de logiciel CAO, ...

Le programme d'ACI 2018 est le suivant :

- > prospective, animation et diffusion technologique (à caractère collectif) :
 - ✓ veille et activités à caractère prospectif et stratégique sur une thématique donnée...,
 - ✓ animations techniques menées avec les partenaires stratégiques (dont croisement de filières)...
 - ✓ animations techniques et diffusions technologiques menées par le CIT,
 - ✓ réseaux et contributions aux politiques publiques,
- > sensibilisation, émergence, structuration de projets et conseils technologiques (à caractère individuel).

Le budget 2018 du programme d'ACI est de 211 029 € (2,3 emplois temps plein affectés). La Région Bretagne est sollicitée à hauteur de 120 000 € dans le cadre d'une convention Innovation avec la CCI Bretagne.

Vu le Schéma de Développement économique adopté le 20 septembre 2010, orientation fondamentale « Accompagner les filières industrielles et d'excellence », Action « Poursuivre le soutien au Centre de Ressources Techniques de Métrologie de Morlaix »,

Vu le CPER Bretagne 2015-2020,

Vu le projet de territoire de Morlaix Communauté « Trajectoire 2025 », Priorité 11, adopté le 29 février 2016,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 3 avril 2018,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, fonction 90, nature 65738,

Il est proposé au Conseil de communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 30 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest, délégation de Morlaix, au titre du programme d'Animation et de Conseil en Innovation du CRT Morlaix, pour l'année 2018,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Yves Moisan ajoute qu'une visite du CRT sera organisée pour les élus de la commission économique, voire élargie à d'autres élus intéressés.

Ismaël Dupont s'interroge sur le statut juridique du CRT. Les pouvoirs publics qui subventionnent participent-ils à la gestion de ce fournisseur de service ? Et pourquoi, alors que le CRT travaille avec les entreprises, est-il aussi subventionné publiquement, alors que le service rendu accroît la rentabilité de l'entreprise ?

Parce qu'il s'agit de recherche, explique Yves Moisan. Les recherches et outils ont en effet permis de favoriser le développement d'entreprises. Les prestations de services permettent de générer un chiffre d'affaires mais n'arrivent pas à l'équilibre. C'est bien le volet recherche et investissements en matériel de très haute technologie nécessaires à la poursuite de ces recherches qui justifient le financement de la Région à hauteur de 120 000 € et celui de la communauté d'agglomération à hauteur de 30 000 €. Le CRT permet de générer des innovations pour les entreprises du territoire (Sermeta...). Le lycée de Morlaix est aussi régulièrement présent avec ses élèves pour des outils mis à disposition des enseignants.

30 000 €, ce n'est pas une petite somme, poursuit Ismaël Dupont. Cela correspond aux besoins de Diwan Morlaix pour faire face à ses besoins périscolaires chaque année.

Par rapport à la reconnaissance de cette structure en matière d'animation et de conseil à l'innovation, ce n'est pas pour rien que Morlaix Communauté met 30 000 € et la Région 120 000 €, répond Yves Moisan. Le CRT est bien repéré à l'échelon de la Bretagne comme pouvant apporter du conseil sur des projets innovants. Certains chercheurs de Sermeta l'utilisent à certains moments. Ce n'est pas la peine que chaque entreprise ait sa machine. C'est mis à la disposition d'un ensemble d'entreprises, au départ dans un périmètre qui était celui du Pays de Morlaix et qui aujourd'hui va bien au-delà, jusqu'à l'échelon national. Quand on est dans une phase de développement, la recherche, c'est fondamental, et pouvoir générer de nouvelles innovations et de nouvelles richesses à l'échelle du Pays et du territoire dynamise le tissu économique.

Bernard Guilcher connaît une entreprise de Redon qui utilise le CRT.

Le conseil en innovation du CRT apporte aux entreprises la capacité de développer des systèmes industriels qui produisent de l'emploi et des richesses, ajoute Thierry Piriou. Le CRT intervient sur leur accompagnement.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-072

Objet : Charte d'attractivité du Finistère

Rapporteur : Clotilde Berthemet

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Les partenaires de la démarche d'internationalisation du Finistère conviennent d'actualiser la Charte d'Internationalisation du Finistère signée en 1999 et révisée en 2012, puis en 2015, par le Département du Finistère, les chambres économiques du Finistère, la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest, Bretagne commerce international et les agglomérations de Concarneau, Brest, Quimper, Quimperlé et Morlaix. Cette charte précise les objectifs et propose de poursuivre les actions à mener en commun dans le domaine de l'attractivité du Finistère.

La présente convention se base sur la nécessité forte de poursuivre et de renforcer l'attractivité de notre département. Cet impératif d'ouverture du Finistère passe par la mise en cohérence des actions engagées à l'international par les différents partenaires et par une meilleure mobilisation des accompagnements pour les aides prévues dans ce domaine à tous les niveaux, que ce soit sur le plan européen, national ou local. Elle s'appuie sur les démarches d'ouverture internationale et de promotion du territoire menées par les différents partenaires,

dans un esprit d'adaptation et d'innovation pour correspondre aux grands enjeux du territoire finistérien.

À noter que Morlaix Communauté contribue à l'internationalisation du territoire en menant des actions de partenariat avec différents pays dans le cadre de la priorité 12 du projet de territoire de Morlaix Communauté, Trajectoire 2025, adopté en février 2016 : « *S'ouvrir au monde* ».

Il s'agit d'abord de développer une mise en réseau des acteurs économiques, culturels et touristiques avec la Grande-Bretagne et l'Irlande. Morlaix Communauté est partenaire du Département du Finistère pour la création de cette plate-forme. En effet, le Département du Finistère est engagé depuis plusieurs années dans le développement des liens avec la Cornouailles. Cette mission est confiée au service Europe en lien avec une VIE (volontaire internationale en entreprise) qui apporte son soutien aux projets des collectivités finistériennes. Le souhait de Morlaix Communauté est de s'appuyer sur ce réseau pour la partie Cornouailles. Il a été convenu la mise en place d'une convention entre le Département et Morlaix Communauté sur ce projet de soutien technique à la mise en place de cette plate-forme. Une délibération de l'EPCI actera ces premiers échanges qui pourraient également trouver leur place dans la clause de revoyure du contrat de territoire.

Morlaix Communauté est également membre fondateur, aux côtés de la région Bretagne et de la ville de Lorient, de l'association Institut franco-indien de Bretagne qui a pour mission de structurer un réseau, constituer un centre de ressources, valoriser les cultures indiennes, proposer un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets, en particulier les entreprises, et aux étudiants.

Morlaix Communauté assure la promotion et la valorisation économique du territoire en partenariat avec l'ensemble des acteurs bretons agissant à l'international (collectivités, agences de développement économique et chambres consulaires).

La Charte d'attractivité du Finistère vise, par un renforcement du partenariat entre les opérateurs institutionnels et économiques, à mieux coordonner les différentes actions de développement international réalisées dans le département pour en assurer une meilleure cohérence, et par conséquent pour mieux positionner et mieux insérer le Finistère dans le contexte des économies internationales, et en particulier :

- > en favorisant la coopération extérieure avec des territoires représentant un potentiel stratégique d'échanges et de développement pour les acteurs économiques du Finistère par le maintien et le développement de dispositifs de soutien adaptés ou la mise à disposition de ressources humaines sur des zones géographiques à potentiel pour les entreprises finistériennes. Afin d'assurer une meilleure synergie, la transversalité des actions et le maillage des différents opérateurs seront fortement encouragés ;
- > en accompagnant les partenaires dans le développement de projets européens notamment en mettant à disposition de l'ingénierie ;
- > en valorisant l'image du Finistère par la réalisation de voyages de presse mettant en évidence les facteurs d'innovation des entreprises finistériennes auprès des médias français et étrangers et en renforçant l'attractivité du Finistère par la création de supports de promotion économique modernes et interactifs.

Les moyens mobilisés sont les suivants :

- > coopérations extérieures : le Département du Finistère met à la disposition du partenariat un VIE depuis 2007 en Cornouailles pour encourager les échanges entre structures finistériennes et corniques et plus récemment depuis 2016 un VIE en Alto-Minho (Région Nord du Portugal). De même, le Département du Finistère s'appuie sur les compétences d'autres acteurs institutionnels ou économiques du département pour renforcer le contenu de ses coopérations ;
- > promotion du territoire et des savoir-faire finistériens (accueils presse et outils numériques) : le Département du Finistère et les partenaires de la charte, conscients du décalage entre l'image économique du Finistère et la réalité, contribuent conjointement à la promotion et à l'attractivité du territoire, via :
 - ✓ depuis 2007, la réalisation de voyages de presse thématiques de valorisation des atouts économiques du Finistère à destination des médias français et étrangers,
 - ✓ l'élaboration de supports de promotion économique afin d'asseoir la notoriété et la lisibilité de la « destination Finistère » auprès d'investisseurs potentiels (plaquettes, sites web, réseaux sociaux).

Les signataires de ladite charte pourront être amenés à contribuer financièrement aux actions de promotion des savoir-faire (ex : accueils presse).

*Vu le projet de Territoire de Morlaix Communauté, Trajectoire 2025, adopté le 29 février 2016,
Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 3 avril 2018,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement,
fonction 90, nature 65733,*

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'actualisation de la Charte d'attractivité du Finistère,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite charte,**
- **de maintenir l'engagement financier de Morlaix Communauté sur les accueils presse pour 2018, moyennant une participation de 2 500 € par accueil presse, soit 5 000 € par an.**

Clotilde Berthemet ajoute qu'au moment des accueils presse, avec des journalistes venus visiter directement les entreprises, elle s'assure, avec Cyrille Le Galliard, directeur du pôle économique, que deux visites d'entreprises du territoire soient programmées.

Thierry Piriou souligne qu'un gros travail est mené avec le Département, ainsi que des actions propres menées par Clotilde Berthemet auprès des Anglais (Cornouaillais). C'est quelque chose de nouveau, comme l'Institut Franco-Indien pour lequel Morlaix Communauté travaille avec la Région et la Ville de Lorient.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-073

Objet : Opération de marketing CCIMBO délégation de Morlaix " Ma Bretagne, c'est par ici !"

Rapporteur : Yves Moisan

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

La CCIMBO (Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine Bretagne Ouest), délégation de Morlaix a lancé en 2016 une opération de communication dénommée « Ma Bretagne, c'est par ici ! », proposant des contenus en ligne et une communication élargie aux produits locaux : chaque produit portant le QR Code de l'opération.

Cette campagne (72 000 €) a reçu le prix Cap Com' 2016. À noter que les films proposés en

ligne ont été réalisés en partie avec des images tournées dans le cadre de Sensation Bretagne. Selon la CCIMBO, la campagne a généré une visibilité du territoire qui peut être estimée à 111 000 €.

Deux agences de communication accompagnent la démarche (Windreport et Agence de com Nouvelle Génération).

Pour élargir l'audience, il est proposé de compléter l'action par un nouveau programme en 2018 :

- x actions de web marketing : 41 502 € HT,
- x diffusion de spots sur BFMTV : 66 070 € HT,
- soit un total de 107 572 € HT.

Les actions de web marketing consisteraient à poursuivre la campagne de publicité sur les réseaux sociaux (page Facebook et Instagram), créer un jeu concours, une newsletter-mailing.

Pour la campagne BFMTV, diffusion sur deux semaines actives d'un spot de 20 secondes du lundi 14 au vendredi 25 mai 2018 (46 spots 100 % emplacements préférentiels dont 10 % en Prime Time).

Les partenaires sollicités pour l'opération sont le Fonds d'urgence CCI, la Région Bretagne et les collectivités locales (EPCI de la circonscription).

Morlaix Communauté est sollicitée à hauteur de 10 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes (€)	
Action web marketing	41 502	CCIMBO Morlaix	54 459
Diffusion spot TV	66 070	Morlaix Communauté	10 000
		Haut Léon Communauté	10 000
		CCP Landivisiau	5 000
		Poher Communauté	5 000
		Monts d'Arrée communauté	5 000
		CC Haute Cornouaille	5 000
		Conseil régional de Bretagne	13 113
Total	107 572		107 572

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique du 5 septembre 2017, Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, section de fonctionnement, fonction 95, nature 65738,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la participation financière à la mise en œuvre du deuxième volet de la campagne de marketing territorial initiée par la CCIMBO Morlaix dénommée « Ma Bretagne, c'est par ici ! »,**
- **d'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € à la CCIMBO Morlaix,**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et de financement correspondante.**

Ismaël Dupont votera contre la délibération, car la région à laquelle il est attaché n'est pas une marque. Il préfère que ces 10 000 € soient alloués à assurer les besoins des populations ici plutôt qu'à développer une image promotionnelle sur une télévision qui ne remplit pas de but de service public. Le retour sur le commerce et l'économie locale est difficile à évaluer, et Ismaël Dupont n'est pas sûr que les spots télévisés soient les meilleurs vecteurs. Les campagnes de pub dans le métro parisien ont à son avis autant d'efficacité que les sports télévisés. La Bretagne se vend suffisamment bien par elle-même, par oui-dire et par une image déjà installée car c'est avec la Côte d'Azur la région de prédilection pour les touristes français.

La Bretagne, c'est vaste, répond Yves Moisan. Les gens y viennent en effet, s'arrêtent à Saint-Malo, à Rennes. Le sens de cette campagne, c'est qu'ils viennent chez nous. Comme le Guide du Routard Baie de Morlaix. Yves Moisan considère qu'il s'agit d'un très bon investissement,

même s'il ne sait pas comment quantifier le retour sur investissement, sur lequel il n'a aucun doute. Il s'agit de générer un afflux de nouveaux visiteurs.

Agnès Le Brun s'interroge avec Ismaël Dupont sur la nature du support. Quel est le plus efficace ? C'est assez difficile à mesurer car cela dépend quel type de public on veut séduire : vaut-il mieux faire de la télévision ? Du support papier ? Un support réseaux sociaux ? En revanche, elle considère que le marketing territorial a valu à un certain nombre de régions de développer leur tourisme ciblé, comme le dit Yves Moisan. La Bretagne est en effet une destination touristique puissante, nationale et internationale. Mais la Bretagne, ce n'est pas le Pays de Morlaix, ni le nord-Finistère. Le tourisme courant, c'est le sud-Finistère, le golfe du Morbihan, Saint-Lunaire, Dinard... Ce n'est pas chez nous. On voit déjà l'impact du Guide du Routard Baie de Morlaix. Des habitudes ont été prises. Des comportements économiques doivent être un peu stimulés pour qu'une destination touristique puisse aussi devenir une destination définitive. C'est important de développer cela. Agnès Le Brun estime même que la somme investie n'est pas très importante au regard de l'enjeu. Peut-être faudra-t-il une évaluation pour estimer si la cible était la bonne, ou pas. On a l'impression que tout le monde regarde BFMTV, mais ce n'est pas tout à fait vrai. Les provinciaux ne la regardent pas, mais plutôt les métropolitains, qui ont en revanche de forts pouvoirs d'achat. Tout le monde a son idée sur le fait que le tourisme doit contribuer à l'économie locale, mais sans être dérangé dans ses habitudes. Ce serait bien d'échapper au syndrome bordelais, où ils ont vu déferler des hordes de Parisiens au point de monter des actions pour leur dire de retourner chez eux. Le tourisme, c'est une dimension économique. Tout touriste qui apporte de l'argent est bienvenu. Pendant Panoramas, les hôtels étaient pleins, les restaurants étaient pleins, tout autour de la ville. Il faut s'en réjouir.

Thierry Piriou pense que chacun est persuadé de l'intérêt d'investir dans la communication du territoire, avec des retombées certes difficilement mesurables, mais estimées importantes pour augmenter l'intérêt touristique du territoire et faire venir un grand nombre de touristes et peut-être en poser quelques-uns définitivement sur le territoire.

Guy Pennec estime que des touristes, quelque soit le support télévisuel, voient l'attractivité de la Bretagne, et découvrent une année Saint-Malo ou le golfe du Morbihan, on peut espérer que l'année suivante ils pousseront plus loin. Ensuite, on ne souhaite pas attirer que des gens à fort pouvoir d'achat. Ce sont toutes les classes sociales du tourisme qui sont visées.

Yvon Le Cousse pense qu'il faut avoir une stratégie globale de communication, qui passe fatalement par une bonne analyse des acteurs qui portent cette communication et des destinataires de cette communication. Fatalement, les vecteurs de communication doivent être multiples, et chaque vecteur doit être regardé dans une stratégie générale. Ici, on vise peut-être une catégorie de population urbaine ; il faut regarder sur les différents secteurs de développement quelle est la stratégie de communication la plus adaptée. Morlaix Communauté n'est qu'un des acteurs du développement de ce territoire.

Thierry Piriou rappelle qu'une stratégie de communication du territoire est en cours d'élaboration, et qu'elle précisera, quand elle sera aboutie, et quand les élus auront fait les choix des moyens à se donner pour communiquer sur le territoire, d'autres éléments pertinents sur les modes de communication.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 contre).

Délibération D18-074

Objet : Fonds de concours - Réhabilitation du Musée de Morlaix

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 44

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de représentations : 2

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Jean-Paul Vermot, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou,

Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botzorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Le Musée de Morlaix, labellisé Musée de France, est organisé sur deux sites : la Maison à Pondalez au 9 Grand'rue et l'ancien couvent des Jacobins, qui fait l'objet d'un programme de réhabilitation.

Au XIII^e siècle est fondé un couvent grâce aux libéralités du Duc de Bretagne. Le couvent des Dominicains est repris au XV^e siècle par des moines jacobins, d'où son nom actuel. Classé au titre des Monuments Historiques, il abrite depuis 1887 un musée municipal qui s'est constitué un fonds riche et éclectique couvrant une période allant du néolithique à l'art contemporain.

La particularité des œuvres du musée consiste en :

- ✓ des collections Beaux-Arts avec notamment un ensemble de peintures XIX^e-XX^e siècles en partie en lien avec la région et surtout de dimension nationale voire internationale pour certaines pièces, avec les œuvres majeures de Claude Monet, Maurice Denis, Eugène Boudin, Gustave Courbet, Paul Sérusier, Pierre Bonnard, Auguste Rodin, John-Peter Russell, Louis-Marie Baader, Yvonne Jean-Haffen, Pierre de Belay, Jean-François Auburtin, etc. ;
- ✓ des collections archéologiques et ethnographiques en lien direct avec le territoire ;
- ✓ des collections constituées anciennement grâce aux amateurs et érudits locaux qui ont contribué à construire une identité particulière et originale au Musée de Morlaix.

La ville de Morlaix a engagé ce projet de réhabilitation pour plusieurs raisons. Les locaux ne sont plus adaptés à la présentation, à la conservation des œuvres et au développement du nouveau Projet Scientifique et Culturel, qui vise à mettre en valeur l'ensemble de la collection. L'église, la plus ancienne et la plus vaste de Morlaix, qui abritait les salles de la collection permanente, est fermée depuis le 22 septembre 2003 pour des raisons de sécurité. Quant aux deux autres ailes, les façades et les toitures ont été restaurées entre 2003 et 2005 sous la maîtrise d'œuvre des Monuments Historiques, à savoir l'architecte en chef des Monuments Historiques, Daniel Lefèvre, et restent aujourd'hui dépourvues de tout aménagement intérieur.

Or, le futur musée a un rôle essentiel à jouer dans la politique culturelle et patrimoniale de la ville de Morlaix, et plus largement du pays de Morlaix. Il va permettre :

- ✓ de redéployer les collections sur l'ensemble du site dans un parcours muséographique renouvelé, après plus de dix ans de fermeture des collections permanentes,
- ✓ de mettre en valeur et d'ouvrir au public la chapelle des Jacobins,
- ✓ de redonner au Musée son rôle dans la politique locale du Pays de Morlaix,
- ✓ de mettre à disposition une offre de qualité aux touristes et aux excursionnistes,
- ✓ de repenser les abords du Musée.

En effet, il répond à des enjeux patrimoniaux (réinvestir la totalité du site, valoriser les collections, conforter la chapelle comme une entité intégrée à la visite du musée, offrir aux collections un cadre de conservation et de valorisation adapté, faire de ce musée un élément dynamique d'un réseau de sites existants ou en cours de création au niveau de la région, l'inscrire dans un parcours à l'échelle du pays de Morlaix) et à des enjeux culturels (confirmer le positionnement thématique du Musée de Morlaix, développer de façon radicale la fréquentation en la multipliant par quatre, élargir le rayonnement du musée, renforcer le musée comme point d'ancrage et de valorisation de la ville et du territoire du Pays de Morlaix - seule offre muséale de cette qualité sur le territoire pour un bassin de 120 000 habitants).

Pour mener à bien ce projet, la ville de Morlaix, maître d'ouvrage est accompagnée par deux équipes de maîtrise d'œuvre : l'Atelier Novembre et l'Agence De Ponthaud.

L'opération se déroulera en trois phases :

- ✓ construction des réserves,
- ✓ restauration de l'ancienne église et travaux de couverture sur l'aile ouest,
- ✓ aménagement global du musée.

L'ouverture du musée est programmée à l'horizon 2022.

Le programme de l'opération prévoit l'aménagement de la totalité du site pour une surface utile de 2 120 m².

Le budget d'investissement prévisionnel s'élève à 11 632 590 € HT.

Dans son projet politique, Trajectoire 2025, Morlaix Communauté souhaite soutenir les équipements culturels majeurs de son territoire, dont le Musée de Morlaix, labellisé Musée de France. À ce titre, un accord de principe a été acté pour participer au financement du projet de réhabilitation du Musée de Morlaix à hauteur de 800 000 €.

Pour mémoire, dans le cadre du Contrat de territoire, Morlaix Communauté a financé les frais d'études :

- ✓ étude architecturale - 8 361,20 € - délibération D12-75 du Conseil de Communauté du 26 mars 2012,
- ✓ frais d'études de diagnostic et de programmation - 6 328,80 € - délibération D12-174 du Conseil de Communauté du 12 novembre 2012,
soit un financement total de 14 690 €.

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 4 avril 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'un fonds de concours à la ville de Morlaix de 800 000 € dont 300 000 € au titre de l'année 2018 (crédits inscrits au budget principal 2018 – Culture, article 2041412, fonction 322),**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention financière relative au versement d'un fonds de concours à la ville de Morlaix de 800 000 €, inscrit au Plan pluriannuel d'investissements, et les éventuels avenants à intervenir, dans le cadre de son projet de réhabilitation du Musée de Morlaix « Les Jacobins ».**

Françoise Raoult rappelle en préalable que Morlaix Communauté élabore actuellement un schéma de développement culturel avec l'aide du cabinet Culture & Territoires. Plusieurs facettes y sont étudiées, dont la question du patrimoine et la politique communautaire en matière de musée : le musée de Morlaix, labellisé Musée de France, le musée du Loup, au Cloître Saint-Thégonnec, le musée de Carantec, l'éco-musée de Plouigneau et plus récemment celui de Guimaëc. Le 16 mai prochain seront reçus en commission les responsables associatifs et les représentants des différentes communes pour proposer d'adapter au mieux les interventions communautaires. Françoise Raoult passe la parole à Agnès Le Brun pour présenter le projet.

Agnès Le Brun développe l'avant-projet définitif du site présenté aux différents financeurs et aux services de l'État, et validé. La réhabilitation concerne l'église (Monument Historique) et les ailes conventuelles. L'église, saccagée en 1792 puis désacralisée, a servi à différentes choses : écurie... ; certains dans l'assemblée ont pu connaître les vendeuses de lapins et poules venant de Plouégat et du Trégor. Le musée est resté ouvert, mais les collections étaient en boîte. La labellisation « Musée de France » créée en 2002, concerne « toute collection permanente dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public organisé en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». Un musée de France est obligatoirement dirigé par un personnel scientifique, issu de la filière culturelle territoriale ou nationale (conservateur ou attaché de conservation) ; il doit avoir un service éducatif. Les acquisitions passent en commission d'acquisition scientifique et bénéficient d'un droit de préemption et d'aides. Du fait d'une partie classée, l'agence De Ponthaud intervient sur la partie historique. Les vitraux présentant un intérêt historique seront restaurés en l'état, les autres remplacés par un vitrage blanc qui valorisera au maximum les œuvres. Le parti-pris retenu est que l'église ne prenne pas le pas sur le musée. L'église retrouvera l'ensemble de son volume initial. La cour des Jacobins sera en accès libre. La collection sera structurée en trois volets : beaux-arts, art religieux, arts populaires. La réhabilitation du musée est estimée à 14 M€, aidée par le Département, la Région, l'État. Elle s'inscrit complètement, estime Agnès Le Brun, dans le projet de territoire de

Morlaix Communauté, et sur différentes entrées : la consolidation et la préservation de la ville centre, mais ce n'est pas la plus importante, la plus importante étant l'attractivité du territoire. Le touriste qui vient en Bretagne est souvent un touriste thématique, qui vient pour le sport, la gastronomie, ou visiter des musées. L'idée est qu'il passe par Morlaix et emprunte le chemin des autres musées de Morlaix Communauté. Autre facette, celle de la culture, parce que la population a besoin de culture et qu'on a la chance d'être sur un territoire extrêmement bien irrigué culturellement. Agnès Le Brun avait beaucoup échangé avec Yvon Hervé sur la notion de cheminement. Celui-ci peut aller du musée à la Maison à Pondalez, en passant par la Maison du Peuple, jusqu'au SEW, à la Manufacture des tabacs, à l'Espace des Sciences. La population aura ainsi une offre culturelle très vaste et très diverse. C'est un facteur d'attractivité très fort. Cela va aider à développer le tourisme, levier économique très fort. Cela peut aussi déboucher sur une économie corollaire, celle des métiers de la culture. Agnès Le Brun est convaincue qu'il y a là quelque chose à creuser, du fait d'un terreau favorable. De façon très isolée, il y a un studio de sons ici, un scénographe ailleurs... On a déjà ces métiers, il appartient aux politiques de les fédérer. Pour en revenir au musée, une visite de chantier sera organisée pour les élus communautaires dès que possible.

Thierry Piriou ajoute que Françoise Raoult et le service culture travaillent à la mise en place d'un dispositif permettant d'apporter un soutien de Morlaix Communauté pour la mise en réseau de ses musées et investissements.

Françoise Raoult poursuit la présentation de la délibération.

Annie Loneux souhaite parler, non du retour économique sur investissement, toujours évoqué, mais de l'éducation. Pour avoir pratiqué ce musée et son superbe fonds de collections avec de jeunes enfants, Annie Loneux pense que l'éducation aux beaux-arts et partage des émotions autour d'une œuvre d'art font partie des fondamentaux de l'éducation. C'est un outil de civilisation. Elle ajoute que si des marchandes de poulets venaient vendre devant le musée, c'est que pendant des années, le gardien du musée était Plouégatais. Il s'appelait M. Jolu, et tout le monde l'appelait Jolu-Musée.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-075

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement - Petit patrimoine non-classé Année 2018 - Association Saint-Nicolas

Rapporteur : Françoise Raoult

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Pennec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h

Depuis longtemps abandonnée, la chapelle Saint-Nicolas située à Kermarval en Plougasnou était au début des années 2010 dans un état de délabrement important : toiture à demi effondrée, ouverte à tous vents, en partie enfouie sous une épaisse végétation. La municipalité avait mis en demeure les propriétaires de la restaurer ou de la démolir à leurs frais.

La chapelle, dont il ne reste plus que les murs et le clocheton, apparaissait sans toit à la périphérie de l'agglomération et visible de la route départementale CD46. Cette vue n'était pas sans émouvoir nombre de personnes. Elle avait été construite en 1902 sur l'emplacement d'une précédente chapelle tombée en ruine. Le site est un élément du patrimoine local, cité à différentes reprises dans les ouvrages consacrés à l'historiographie locale.

Sur le point d'être frappée par un arrêté de péril, la chapelle a failli disparaître du paysage de Plougasnou. Quelques personnes, émues par cette situation, ont créé en 2011 pour la sauver, l'Association Saint-Nicolas qui a pu racheter pour un euro symbolique le sol et les murs de la chapelle.

L'association située à Plougasnou, présidée par Yves Bozec, a pour objet de soutenir, contribuer et participer à la restauration de la chapelle Saint-Nicolas. Elle a pris en urgence les premières mesures conservatoires indispensables : démolition du reste de la toiture, pose d'une chape de ciment sur le haut des murs pour éviter les infiltrations et dégagement du site. Puis, deux associations locales ont apporté leur contribution, à savoir : la section Patrimoine du Foyer rural de Plougasnou et l'ULAMIR-CPIE du Pays de Morlaix.

La restauration complète exigeant des moyens financiers importants (budget prévisionnel global de 154 000 €), l'association a décidé de procéder par étapes, tout en sollicitant des fonds publics :

- > une première demande de subvention relative à la pose d'une charpente et à la pose de la toiture en ardoises anciennes a été déposée à Morlaix Communauté en septembre 2017 mais n'avait pas pu être examinée. En effet, les travaux avaient commencé avant le dépôt de la demande de subvention. À noter que l'association avait stocké les anciennes ardoises et qu'elles ont pu être réutilisées après avoir été retaillées ;
- > au titre de 2018, l'association sollicite une subvention auprès de Morlaix Communauté au titre de la sécurisation et mise hors d'air du bâtiment, de la pose d'une dalle de béton, du drainage et des enduits, et ce afin d'envisager l'utilisation et l'animation du site. Ces travaux devraient débuter dans le courant du deuxième trimestre 2018 pour une durée de six mois à un an et sont estimés à 46 000 €.

L'entreprise Lionnet Frères, retenue après appel d'offres pour les travaux d'étanchéité et d'enduits, est reconnue pour ses travaux de restauration et l'utilisation de techniques et de matériaux traditionnels. L'entreprise Loïc Chateau, en charge des menuiseries, est également reconnue pour son expérience sur des bâtiments anciens.

La chapelle restaurée sera dédiée au développement de la vie associative et à l'animation culturelle : différents types d'expositions et de réunions, concerts et conférences, etc. avec un accent particulier en direction du jeune public. L'association souhaiterait proposer des manifestations liées aux thématiques d'origine (les marins (Saint-Nicolas, patron particulier des marins), les enfants (l'eau miraculeuse de la fontaine avait la vertu de guérir les enfants atteints de problèmes de croissance), la mise à disposition de la chapelle à d'autres associations locales, l'organisation de dîners champêtres, la participation aux Journées Européennes du Patrimoine, l'intégration dans les réseaux (programmes du Petit festival (Son Ar Mein), les circuits de randonnées) et organiser annuellement la venue de Saint-Nicolas par bateau au port du Diben puis à cheval jusqu'à la chapelle conformément à la tradition.

En juillet 2015, une convention de souscription de dons a été signée avec la Fondation du Patrimoine et au 19 mars 2018, 15 560 € ont été collectés. La Fondation du Patrimoine a participé à hauteur de 3 500 €.

L'association sollicite de Morlaix Communauté une subvention de 10 000 €.

Vu la délibération D16-278 du 19 décembre 2016, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les critères de sélection et les dispositifs de soutien à la conservation et la restauration du petit patrimoine non-classé,

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 4 avril 2018,

Considérant l'intérêt du dispositif et afin de soutenir les communes et les associations du territoire dans leurs efforts de valorisation du patrimoine,

Considérant que les crédits disponibles sont inscrits sur la ligne budgétaire « Fonds de concours Aide à la valorisation du petit patrimoine non-classé », budget principal, Culture, article 2041412, fonction 324,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 10 000 € à l'association Saint-Nicolas pour la restauration de la Chapelle de Saint-Nicolas à Plougasnou,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Françoise Raoult rappelle que le dispositif a été revu en décembre 2016 pour répondre au mieux aux demandes des communes et associations. Un comité d'experts composé du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), du STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine) et de la Fondation du Patrimoine, aide Morlaix Communauté sur ces différents dossiers. Elle passe la parole à Nathalie Bernard pour la présentation du projet.

Nathalie Bernard ajoute que la chapelle devrait pouvoir accueillir ultérieurement des expositions, peut-être en élargissant son périmètre, car des bâtiments communautaires sont situés juste à côté. La municipalité accompagne l'association depuis quelques années pour soutenir les travaux.

Thierry Desmarres ajoute qu'il s'agit d'une belle opération. L'association a déjà réalisé une bonne partie des travaux, elle est actuellement au milieu du gué. Cela va devenir un lieu culturel. L'espace y est restreint. Juste à côté, le bâtiment de Morlaix Communauté est abandonné. Les deux réunis pourraient faire un bel ensemble.

Françoise Raoult encourage la destination culturelle prévue pour ce lieu, qui permettra que la culture aille à plusieurs endroits du territoire. Le rôle de Morlaix Communauté est aussi de faire découvrir ce type de lieu à toute la population communautaire. C'est le principe suivi par l'association *Son ar Mein*.

Suite à ces deux délibérations, Marc Madec attend avec impatience le schéma de développement culturel car c'est bien de savoir exactement où on va.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-076

Objet : Attributions de subventions à Don Bosco

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 42

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Pennec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Était absent excusé : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h

Les deux subventions suivantes sont proposées :

➤ **Point Santé**

Le Point Santé est un centre de santé favorisant l'accès aux soins pour toute personne en difficulté sociale. Ses professionnels accueillent, soutiennent puis réorientent la personne vers les dispositifs de droit commun. La psychologue propose une écoute spécialisée à partir d'entretiens. Le médecin propose deux permanences médicales par semaine, avec ou sans rendez-vous. Les entretiens psychologiques et les consultations médicales sont confidentiels, gratuits et sans avance de frais.

Le public accueilli est toute personne en situation sociale difficile ou en difficulté d'insertion, à partir de 15 ans (221 personnes en 2016, pour 769 consultations). Le public est originaire à 89 % du territoire de Morlaix Communauté.

Le budget global prévisionnel s'élève à 105 870 €. Il est joint en annexe et fait figurer les subventions suivantes :

- ✓ ARS :68 440 €,
- ✓ Région Bretagne :5 000 €,
- ✓ Conseil départemental :8 000 €,
- ✓ Ville de Morlaix :5 000 €,
- ✓ **Morlaix Communauté :10 000 €.**

➤ **Enjeux d'enfance**

Au sein de son pôle petite enfance Enjeux d'enfance, l'association Don Bosco gère la halte garderie itinérante Loustic Bian et le Relais Parents Assistantes Maternelles depuis janvier 2013.

La halte-garderie fonctionne cinq jours par semaine et est agréée pour l'accueil de 12 enfants de 3 mois à 6 ans.

Le Relais Parents Assistantes Maternelles a pour mission d'informer, d'orienter et de faciliter l'accès aux droits des parents. Il conseille les professionnels de la petite enfance et les candidats à l'agrément d'assistante maternelle. Il assure également des activités d'accueil dans les communes.

En 2017 les permanences se tiendront à :

- ✓ Plourin-lès-Morlaix (espace Don Bosco),
- ✓ Taulé (espace Imagine),
- ✓ Plouigneau (mairie),
- ✓ Lanmeur (salle Steredenn),
- ✓ Pleyber-Christ (salle annexe de la mairie).

Le budget de la halte-garderie Loustic Bian versé au dossier des annexes, s'élève à 151 351 €. La subvention sollicitée par l'association Don Bosco -Enjeux d'enfance pour Loustic Bian est de 50 000 €.

Le budget du Relais Parents Assistantes Maternelles joint en annexe, s'élève à 136 855 €.

La subvention sollicitée par Don Bosco-Enjeux d'enfance pour le RPAM est de 70 000 €.

Le montant total de la demande de subvention est de 120 000 €

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 20 mars 2018,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, fonction 524, nature 6574,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les attributions de subventions suivantes à l'association Don Bosco :**
 - ✓ **10 000 € pour le Point Santé,**
 - ✓ **120 000 € pour Enjeux d'enfance ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant 2018 à la convention 2017-2020 pour Enjeux d'enfance.**

Françoise Raoult, qui a le pouvoir de Solange Creignou, se fait ici son porte-parole. L'assemblée connaît la position de Solange Creignou sur la petite enfance : elle souhaiterait que Morlaix Communauté prenne cette compétence. L'intervention de Françoise Raoult porte ici sur une question juridique qui les a toujours beaucoup tracassées, concernant le RAM, géré par Don Bosco, qui gère également la crèche : cela fait un peu juge et partie. Ce n'est pas net. Françoise Raoult est très mal à l'aise à ce sujet. Solange Creignou et elle-même pensent qu'il faut aller beaucoup plus loin sur la question de la petite enfance et que la commission s'empare réellement de ce sujet pour voir ce qu'il est possible de faire au moins sur le sujet du RAM, voire de la halte-garderie.

Guy Pennec apporte son entier soutien à la proposition : cela fait longtemps que ce service, d'intérêt public et à guichet unique, aurait dû être communautaire. Être juge et partie sur le choix des lieux d'animations a amené à un regroupement, soit une optimisation financière souhaitable, mais c'est au détriment des assistantes maternelles : il y avait des animations à Saint-Martin-des-Champs, à Plourin-lès-Morlaix, il n'y en a plus. C'est toujours Plourin-lès-Morlaix, mais au siège de Don Bosco. Guy Pennec votera cette délibération, mais il est plus qu'urgent de prendre cette compétence.

Thierry Piriou répond avoir demandé à Maryse Tocquer de préparer des éléments de contexte afin de proposer des éléments de décision après l'été, sachant que la convention qui lie Morlaix Communauté à Don Bosco prendra fin en 2019.

Maryse Tocquer se réjouit de cette demande, car c'est un sujet important pour la collectivité.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-077

Objet : Attributions de subventions au Résam

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations : 2

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Pennec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet

Les deux subventions suivantes sont proposées :

➤ **Subvention annuelle**

Créé en 2001, le Résam (réseau d'échanges et de services aux associations du Pays de Morlaix) soutient, accompagne et valorise les associations du territoire. Ses missions s'inscrivent dans les orientations :

- de la deuxième convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère pour 2013-2016 prolongée par avenant pour 2017,
- du contrat de territoire signé avec le Département du Finistère, le 12 avril 2010,
- de la circulaire du Premier ministre du 14 septembre 1998 et de l'instruction ministérielle du 22 décembre 1999 instituant les MAIA.

L'accompagnement et le soutien à la vie associative se déclinent de la manière suivante :

- un lieu de rencontre et d'échange inter associatif. Le Résam participe à l'animation de la vie associative sur le territoire. Il contribue à la mise en place de groupes de travail par thématiques ;
- un outil de mutualisation de compétences et de matériel. Le Résam, à partir de ses moyens propres et en s'appuyant sur ses partenaires, œuvre à la mise en commun des ressources identifiées sur le territoire ;
- un vecteur d'information et de concertation entre les différents responsables du secteur associatif. Le Résam utilise l'ensemble des moyens qui sont à sa disposition pour informer les associations. Il s'appuie sur l'ensemble des référents pour la vie associative, notamment sur la MAIA, le réseau de partenaires au service des associations ;
- un lieu de formation pour les bénévoles associatifs. Le Résam établit, avec les associations du territoire, un programme semestriel de formation à destination des bénévoles et responsables associatifs. Il assure une veille réglementaire pour l'ensemble des associations du territoire ;
- un observatoire de la vie associative ;
- un réseau d'acteurs, « Culture Pour Tous », qui a pour objectif, l'accès à la culture des personnes qui, pour des raisons économiques ou socioculturelles, en sont exclues. Ce groupe rassemble structures culturelles et acteurs sociaux souhaitant agir dans une démarche partenariale ;
- un réseau d'acteurs travaillant sur les thématiques de la mobilité internationale, la solidarité internationale, les jumelages... Le Résam anime ce regroupement d'acteurs développant les dynamiques collectives sur le territoire ;
- un dispositif Impact Emploi de soutien aux associations employeuses mis en place par l'URSSAF. Le Résam, en tant que tiers de confiance, aide les associations employeuses en prenant en charge un certain nombre de démarches administratives (rédactions des bulletins de salaires, des DADS, calcul de cotisations, etc.) ;
- un partenariat sur le volet bénévolat associatif, et organisation générale pour l'action « Parcours d'engagement citoyen », avec Morlaix Communauté, CAF, Ville de Morlaix, MJC/PIJ, Centre Ker Avel, Ti an Oll ;
- un maître d'ouvrage, pour le programme d'actions « Le laboratoire des possibles » sur 2017-2020, dans le cadre de Jeunes en TTTrans.

Repères sur le Pays de Morlaix :

- x 2 618 associations actives,
- x 455 associations « employeurs »,
- x 4780 salariés,
- x 11,5 % des effectifs salariés du privé,
- x 16 % des habitants sont des bénévoles actifs.

Le budget prévisionnel 2018 du Résam est de 173 617 €.

La subvention sollicitée auprès de Morlaix Communauté par le Résam est de 20 000 €.

➤ **Culture pour tous**

Le Résam est gestionnaire du dispositif Culture pour Tous qui rassemble les acteurs sociaux et les acteurs culturels.

L'objectif n°1 est de favoriser l'accès aux événements culturels par des tarifs préférentiels pour les publics en difficulté et en proposant, une démarche systématique d'accompagnement à toute manifestation. Le public cible est identifié par l'ensemble des acteurs sociaux et socio-éducatifs du dispositif que sont les centres sociaux, le FJT, le CCAS, les associations caritatives, de chômeurs ou de soutien aux malades.

L'objectif n°2 est de favoriser la présentation d'événements culturels directement auprès des publics. Une aide financière peut être attribuée à un partenaire social souhaitant organiser au sein de sa structure une manifestation culturelle avec des professionnels.

Il est souhaité un développement sur l'ensemble du territoire de Morlaix Communauté.

Le budget de l'action est de 9 917 €.

Les subventions sollicitées sont les suivantes :

- ✓ Contrat de Veille active :1 500 €,
- ✓ Ville de Morlaix :1 500 €,
- ✓ **Morlaix Communauté** :1 000 €.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 20 mars 2018,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, fonction 524, nature 6574,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les attribution de subventions suivantes au Résam :**
 - ✓ **20 000 € au titre de l'année 2018,**
 - ✓ **1 000 € pour le dispositif Culture pour tous ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-078

Objet : Mission Locale du Pays de Morlaix - Cotisation 2018

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Penneç, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet

La Mission Locale s'adresse de façon spécifique aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire. Elle assure une approche globale de la situation des jeunes, prend en compte l'ensemble des atouts de même que toutes ses difficultés dans une optique d'insertion professionnelle (formation, stage, emploi...). Elle leur propose une offre de services différenciés avec une priorité pour les publics les plus en difficultés.

Ses principales missions sont :

- l'accueil,
- l'information,
- l'orientation,
- l'accompagnement,
- l'expertise.

Le territoire de compétence de la Mission Locale est celui du Pays de Morlaix. À ce titre, elle intervient sur chacun des EPCI dont le territoire de Morlaix Communauté.

Conformément à la demande de la Mission Locale du 23 janvier 2018 la participation financière au titre de l'année 2018, s'élève à 92 602,51 €, soit 1,43 € par habitant, identique à 2017.

La convention annuelle proposée définit les objectifs communs, les axes développés conjointement et les actions communes projetées sur l'année 2018.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 20 mars 2018,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal, fonction 524, nature 6574,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la cotisation 2018 de 92 602,51 € à la Mission Locale du Pays de Morlaix,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (Agnès Le Brun, Françoise Raoult, Joëlle Huon, Marie Simon-Gallouedec ne participent pas au vote).

Délibération D18-079

Objet : Cyber-base - Convention avec Pôle Emploi

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Pennec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet

La convention de partenariat signée le 15 janvier 2015 avec le Pôle Emploi de Morlaix visant à renforcer les liens de partenariat et de collaboration existant depuis plusieurs années avec la Cyber-base, est arrivée à échéance.

L'objectif de cette convention est de proposer, grâce à la Cyber-base de Morlaix Communauté, une offre de services et un accompagnement des demandeurs d'emploi pour l'accès aux nouvelles technologies. Il s'agit également de mieux accompagner les animateurs de la Cyber-base pour l'accueil des publics demandeurs d'emploi.

Par cette convention, la Cyber-base s'engage à offrir un accompagnement et un programme d'ateliers adaptés aux attentes et besoins des demandeurs d'emploi :

- ✓ l'accompagnement personnalisé sur rendez-vous, à la mise en page d'un curriculum vitae, à l'utilisation de son espace personnel sur le site pole-emploi.fr,
- ✓ l'animation d'ateliers collectifs d'initiation à Internet « Visa Internet »,
- ✓ l'animation d'ateliers collectifs d'utilisation du site pole-emploi.fr et des réseaux sociaux pour la recherche d'emploi.

Il est proposé de renouveler la convention pour une durée de trois ans.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 20 mars 2018,

Le Conseil de Communauté est invité :

- **à approuver le renouvellement de la convention avec Pôle Emploi, relative au partenariat avec la Cyber-base, pour une durée de trois ans, soit pour la période 2018-2020,**
- **à autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Ismaël Dupont votera la délibération mais voudrait souligner que l'évolution forcée vers la transition numérique exigée par les services publics, notamment vers les publics les plus fragiles. On voit la SNCF ou à La Poste des personnes âgées face à des ordinateurs plutôt que face à des personnes qui peuvent les conseiller, et c'est compliqué. Quand il s'agit de chômeurs en situation d'interrogation sur leurs droits qui ont besoin d'un conseil, on voit que la transition numérique a plutôt tendance à conduire les gens à ne pas exiger les droits dont ils pourraient jouir. Non seulement on supprime des emplois dans les services publics avec cette transition numérique, mais en plus on supprime une partie de l'accès aux droits pour des usagers qui sont déjà en situation de fragilité. Chacun a des exemples de chômeurs ou d'allocataires du RSA ayant eu des ennuis parce qu'ils ne répondaient pas à leurs règles, parce qu'ils n'avaient pas cet usage, parce que Pôle Emploi leur ouvre une boîte mail spécifique qui ne correspond pas à leur boîte mail ordinaire. C'est très bien de former les usagers, mais ça serait bien de garder un contact humain dans les services publics.

Thierry Piriou pense que tous sont d'accord pour dire que le passage au tout numérique pose problème y compris pour ceux qui savent faire aujourd'hui, le sauront moins demain et encore moins après-demain. La relation humaine apporte plus rapidement des réponses et une meilleure compréhension des problèmes posés. La convention proposée là permet d'apporter quelques réponses à cette problématique.

Maryse Tocquer estime que c'est une façon de lutter contre le non-recours aux droits ; beaucoup de personnes en difficulté ne font en effet pas valoir leurs droits. Ce public là a signé une convention avec Pôle Emploi, mais la Cyberbase ne travaille pas qu'avec eux. Elle travaille pour un public plus large : personnes âgées ou plus jeunes, pas habituées à l'informatique, qu'elle aide en ce sens.

Yves Moisan ajoute que cette question du numérique touche en effet des personnes qui n'ont pas le matériel nécessaire ou ont du mal, c'est donc très bien qu'elles soient accompagnées. Cela concerne aussi les entreprises. Morlaix Communauté a organisé en collaboration avec le Pays de Morlaix une séance d'information pour les artisans et entreprises sur la dématérialisation obligatoire des marchés publics ; plus de 40 entreprises sont venues, avec des questions. Ça paraît évident et ça ne l'est pas. Cela peut poser demain des problèmes à des entreprises de ne plus pouvoir répondre à des marchés publics. Étaient présentes des petites, moyennes et grosses entreprises. La question du numérique concerne les publics en difficulté, mais aussi bon nombre de personnes du territoire. Les élus le verront au moment de la déclaration d'impôts dans les mairies, car les gens viennent toujours solliciter une aide au plus près de chez eux.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-080

Objet : Attribution d'une subvention d'investissement au centre Ker Avel à Plougasnou

Rapporteur : Maryse Tocquer

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 40

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 49

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marie Simon-Gallouedec, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botzorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Penneç, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet

Le centre PEP Ker Avel dirigé par Patrick Jacquinet, est maître d'ouvrage dans le projet Jeunes en TTTTrans, donc engagé dans une démarche de politique Jeunesse intégrée sur notre territoire.

Dans le cadre des travaux de remise aux normes indispensables pour le bon fonctionnement du centre, l'association PEP 53 sollicite une subvention d'investissement à hauteur de 35 000 € sur l'année 2018.

Les critères d'intérêt communautaire de ce centre sont pour la Cohésion sociale, les suivants :

- ✓ dernier centre avec possibilité d'hébergement et de restauration collective sur le territoire, accueillant des groupes à des tarifs préférentiels (complémentaire avec l'Auberge de jeunesse) ;
- ✓ engagement dans le cadre du projet Jeunes en TTTTrans ;
- ✓ investissement dans le parcours d'engagement citoyen et accueillant les BAFA citoyens ;
- ✓ accueil des stages BAFA des CEMEA ;
- ✓ accueil des formations des services civiques du Résam ;
- ✓ organisation d'une semaine de découverte des métiers et des entreprises pour les jeunes du collège du Château à Morlaix, inscrits en SEGPA ;
- ✓ nombreux partenariats développés avec les structures de Jeunesse, la commune de Plougasnou, les collèges...

Les dépenses totales de rénovation s'élèvent à 822 046 €.

La commune de Plougasnou, le Département, la Région et l'Europe sont sollicités, en plus de l'autofinancement prévu par l'association.

Morlaix Communauté est sollicitée à hauteur de 35 000 €, soit 4 % du budget total.

Cette ligne budgétaire supplémentaire a été proposée sur la ligne d'investissement du budget primitif - Jeunesse 2018. Cet investissement pourrait être également inscrit dans le contrat de territoire.

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion sociale du 20 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement de 35 000 € au centre Ker Avel de Plougasnou,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Thierry Piriou demande depuis quand le centre est installé sur le territoire : depuis les années 70, répond Maryse Tocquer. Cela démontre l'intérêt de travailler avec eux pour la pérennité de leur intervention sur le territoire, poursuit Thierry Piriou.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-081

Objet : DSP Transport - Avenant n° 2 portant sur le nouveau réseau de transport

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéololé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Penneec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec

La société Keolis Morlaix est titulaire de la convention de délégation de service public de transports routiers de l'agglomération de Morlaix depuis le 1^{er} août 2017 et jusqu'au 31 juillet 2024.

Dans le cadre des dispositions prévues initialement dans le contrat, Morlaix Communauté a souhaité différer la mise en place du nouveau réseau de transports en commun de janvier 2018 à juillet 2018. Ce report permettra de donner une meilleure lisibilité à la nouvelle offre de transport (adaptations du réseau urbain et périurbain, adaptation des circuits scolaires et intégration de huit lignes gérées par la Région en septembre 2018).

La nouvelle gamme tarifaire et la tarification solidaire seront également mises en œuvre à compter de juillet 2018.

Le lancement d'un nouveau réseau et d'une nouvelle gamme tarifaire et solidaire s'inscrivent dans la volonté de donner un nouveau souffle au réseau en construisant un réseau de transports unique qui place le réseau urbain et le réseau périurbain au même niveau.

Les évolutions du réseau de transports, construites pour mieux prendre en compte les besoins de mobilités des habitants et pour accompagner le développement du territoire, se déclinent autour de principes simples : un réseau unique, hiérarchisé, avec un seul et même point d'entrée pour les usagers, le renforcement de la desserte des grands pôles générateurs de

déplacements, le cadencement aux 30 minutes toute la journée des lignes structurantes urbaines.

Le nouveau réseau vise la promotion de l'intermodalité sur l'ensemble du territoire, en améliorant les correspondances entre les lignes, en favorisant les connexions avec les TGV et TER au PEM. Le PEM constitue le cœur du réseau. Il est desservi au quotidien par six lignes de bus et de cars régulières et accueille le pôle d'échanges des transports scolaires périurbains.

De plus, le réseau se verra évolutif en permettant des expérimentations de nouveaux services (exemple de l'expérimentation depuis février 2018 des lignes 36+ et 40+ vers Plourin-lès-Morlaix /Plougonven et Plouigneau.).

Les adaptations sur l'offre de transport s'accompagnent de nouvelles facilités offertes aux voyageurs (horaires de l'agence commerciale élargis, système de réservation du transport à la demande assoupli), et d'une information plus simple et plus lisible (Kéolis devenant l'unique interlocuteur pour les usagers, un nouveau site Internet depuis janvier 2018, un service d'alerte trafic par SMS).

Enfin, la gamme tarifaire sera renouvelée dans le même temps. Adoptée par le Conseil de Communauté le 14 novembre 2016, elle s'inscrit dans la volonté de simplifier et dynamiser la gamme des titres de transports. La gamme plein tarif sera organisée autour de trois types d'abonnements selon l'âge de l'utilisateur. La durée de validité des tickets unité est doublée en passant de 30 à 60 minutes.

La revalorisation des prix permettra une dynamisation des recettes commerciales afin d'adapter au mieux l'offre, d'investir dans de nouveaux matériels et de nouveaux équipements, mais également de contribuer à la mise en place d'une nouvelle tarification solidaire pour répondre à l'objectif d'un plus large accès aux services publics pour tous (priorité 4 de Trajectoire 2025). La tarification solidaire sera basée sur le quotient familial des bénéficiaires afin de ne plus tenir compte du statut mais plutôt de la situation financière globale de la personne ou du ménage.

Afin d'accompagner au mieux le changement, une campagne d'information à destination des habitants et des acteurs du territoire sera mise en œuvre. Elle se traduira par la tenue durant la première quinzaine de juin 2018, de réunions publiques dans les quatre pôles d'équilibre (issus du SCoT) et d'une rencontre avec les acteurs économiques. Elle sera l'occasion de mettre en avant le nouveau nom et la nouvelle identité visuelle du réseau, marqueurs du changement et du dynamisme du service public de transports.

Le compte d'exploitation prévisionnel doit prendre en compte le maintien du fonctionnement du réseau actuel jusqu'en juillet 2018 et en reportant certaines opérations commerciales de 2017 à 2018.

Par ailleurs, la mise en œuvre du réseau intégré à la rentrée scolaire de septembre 2017, les demandes formulées et les observations réalisées ont abouti à la nécessité d'ajuster plusieurs navettes scolaires sur le pôle urbain par rapport à l'offre prévue initialement au contrat

L'avenant n°2 au contrat de DSP a donc pour objet de procéder aux adaptations financières du contrat induites par la mise en œuvre de ces modifications.

L'impact financier

La contribution financière supplémentaire pour Morlaix Communauté s'élève à 82 458 € HT.

La contribution financière forfaitaire pour 2018 représente 4 240 656 € HT. Cette somme est prévue au budget annexe 2018.

Le tableau suivant présente les échéances jusqu'à la fin du contrat en 2024.

	2017 (5 mois)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (7 mois)	Total
CF Contrat	1 689 874	4 064 702	4 420 424	4 436 110	4 416 110	4 409 134	4 410 091	2 611 801	30 458 246
Avenant 1		93 495	96 190	94 242	92 293	90 379	88 738	50 420	605 756
Avenant 2	-11 375	82 458	32 228	31 972	31 969	31 850	32 389	17 748	249 239
Nouvelle CF Avenant 2	1 678 499	4 240 656	4 548 842	4 562 323	4 540 372	4 531 363	4 531 218	2 679 969	31 313 242

Vu la délibération D16-096 du 29 mai 2017, par laquelle le Conseil de Communauté a délégué la gestion du réseau de transport public de personnes de Morlaix Communauté à la société dédiée Kéolis Morlaix,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 13 mars 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion du réseau de transport public de personnes de Morlaix Communauté,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.**

Ismaël Dupont observe une augmentation forfaitaire de la contribution de Morlaix Communauté de 82 000 € HT, soit environ 100 000 € TTC. Cela ne le choque pas, lui qui depuis trois ans exprime son souhait d'une montée en puissance du transport public sur le territoire, notamment sur les zones périurbaines non desservies. On parle dans la délibération de revalorisation des prix. Ismaël Dupont pense qu'il fallait plutôt privilégier la revalorisation du réseau de transports et de son attractivité. L'augmentation du prix du ticket unitaire ou des abonnements votée l'an dernier (pas par lui) n'est pas de nature à dynamiser l'usager du réseau avec les enjeux écologiques et sociaux connus. Ce pourquoi Ismaël Dupont s'abstiendra sur cette délibération, de la même manière qu'il avait voté contre le renouvellement de la DSP.

François Hamon apprécie cet avenant qui vise à améliorer la desserte du réseau urbain sur Saint-Martin-des-Champs. Il est en revanche fortement déçu par la proposition faite au niveau des horaires. Le bus passe soit après la rentrée scolaire, soit beaucoup trop en avance. Ce n'est pas faut d'en avoir sollicité la correction.

Agnès Le Brun est gênée non pas par le fait de voter un avenant, mais par le fait de voter quelque chose dont on change la philosophie. Là, sur un certain nombre de points et de façon assez floue, il y a des modifications qui ne sont pas à la marge, et que Agnès Le Brun interprète comme des changements de fond. Ajuster plusieurs navettes scolaires sur le pôle urbain : ajuster par rapport à quoi ? Faut-il en supprimer ? Il y a des points très positifs, comme passer la durée de validité du ticket de 30 à 60 minutes, ce qui est une bonne chose. Mais sur la revalorisation des prix et la tarification solidaire, il faut peut-être dire complètement les choses. Ce sur quoi les Morlaisiens ont été interpellés, et qui devait faire l'objet d'une réunion demain qui a été reportée, c'est que l'instruction des dossiers sociaux soit faite par le CCAS de Morlaix. Cela ne va pas du tout dans la philosophie. Ou bien Morlaix Communauté a cette compétence, s'en occupe et la gère totalement, mais on ne peut pas modifier la philosophie d'une compétence en cours de route, et ce n'est pas la première fois que c'est dit. Là, cela gêne Agnès Le Brun : comment le CCAS de Morlaix pourrait-il instruire des dossiers sociaux au motif que la majorité des dossiers sociaux seraient morlaisiens ? Le CCAS n'est pas communautaire, pas encore, et que fait-on des familles qui dépendent du CDAS et non du CCAS ? Ils viendront évidemment au CCAS pour instruire les dossiers. Cette surcharge de travail ne peut être acceptée, comme on ne peut accepter que cet avenant ne soit pas exhaustif. On a l'impression d'une opération à tiroirs. Sur les ajustements d'horaires, Agnès Le Brun entend que les étudiants de l'IUT terminent à 12h15 ou 12h30 avec un bus qui passe à 12h20. C'est un ajustement d'horaire qui n'est pas pris en compte. Agnès Le Brun n'est donc pas à l'aise, ni sur la rédaction, ni sur le fond, et ne sait pas encore si elle votera la délibération ou si elle va s'abstenir.

Nathalie Bernard répond que la première partie de la délibération a été placée là pour rappeler l'état d'avancement du dossier. L'avenant concerne simplement la prise en compte du transfert des lignes départementales à Morlaix Communauté. Il ne s'agit que de l'ajustement de ces lignes départementales sur le territoire de Morlaix Communauté, et non l'ajustement des lignes du nouveau réseau voté l'an dernier. Sur la tarification solidaire, les dossiers sociaux des usagers sont essentiellement vus par Kéolis, car il faut avoir son quotient familial et les familles le connaissent. Les centres sociaux de Morlaix et autres communes de Morlaix Communauté ne verront pas ces demandes. Il y a simplement des personnes qui ne connaissent pas leur quotient familial (personnes sans enfants, personnes âgées qui ne sont pas à la MSA, car la MSA calcule le quotient familial de ses usagers...) : c'est une toute petite partie, 10 à 20 % des usagers, répartie sur l'ensemble du territoire, qui ne connaissent pas leur coefficient. Ceux qui sont déjà abonnés viendront à Morlaix Communauté avant la fin du mois de juin, suite à envoi d'un courrier, pour basculer dans la tarification solidaire. Pour quelques personnes, la porte d'entrée pourrait être les communes, les CCAS. Mais pas les familles, qui ont l'habitude de gérer leur quotient

familial qu'on leur demande quasiment partout.

Quant à Saint-Martin-des-Champs, le service a essayé de rallonger un peu les horaires, mais il n'y a pas que les écoles, il y a aussi les trains. C'est toute la chaîne de transport qui doit être cohérente. Il a été proposé à la commune de modifier les horaires des écoles, ce qu'elle n'a pas souhaité faire, dont acte.

Bernard Guilcher, ancien du transport, est allé avec Agnès Le Brun la semaine dernière à une réunion à l'IUT, où on leur a signalé que les horaires des bus ne correspondaient pas du tout aux sorties de l'IUT. À Saint-Martin-des-Champs, ils ne correspondent pas du tout aux horaires de sortie des écoles.

On est encore sur l'ancien schéma de transports, explique Nathalie Bernard. Le nouveau schéma répond aux demandes reçues au fur et à mesure des réunions de concertation.

Thierry Piriou propose de laisser se mettre en œuvre le nouveau schéma de transports sur le territoire début juillet.

Décision du Conseil : adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés (1 abstention).

Délibération D18-082

Objet : Collège des Monts d'Arrée - Aménagement des abords dans le cadre de l'opération de reconstruction du collège - Avenant n°1 à la convention de cofinancement

Rapporteur : Nathalie Bernard

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 39

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, Joëlle Huon **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Pennec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec

Le collège de Plounéour-Menez fait l'objet de travaux de reconstruction afin de regrouper sur un même lieu les différents bâtiments répartis actuellement sur plusieurs sites distants de 500 mètres.

La reconstruction du collège a nécessité de retravailler les abords des bâtiments et le parvis.

Les abords et la voie d'accès du collège reconstruit sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, en concertation avec le Département du Finistère et Morlaix Communauté.

L'aménagement des abords consiste en :

- ✓ la création de cinq arrêts de cars côté collège sur la rue de la salle polyvalente ;
- ✓ l'aménagement d'un quai de débarquement des élèves d'une largeur de trois mètres pour permettre simultanément la descente du car et la circulation des élèves. Les cars disposant d'un élévateur PMR (personne à mobilité réduite), peuvent ainsi le déployer sur une largeur de 1,5 mètre ;

- ✓ l'aménagement d'une aire de giration pour les cars au nord du site, côté entrée de service du futur collège (pas de circulation des élèves) ;
- ✓ la création au sud du site d'une voie « dépose minute » comprenant une zone d'arrêt pour 6 à 7 véhicules simultanément, et du stationnement de 12 véhicules dont 2 places pour PMR ;
- ✓ la réalisation d'un mur de soutènement avec garde corps entre la voie « dépose minute » et le riverain ;
- ✓ l'aménagement pour les cyclistes de traversées visibles et sécurisées à partir de la rue de la Libération ;
- ✓ l'aménagement d'un parvis à l'entrée du collège.

Ces travaux ont fait l'objet d'une convention de cofinancement entre le Département, la commune de Plounéour-Ménez et Morlaix Communauté, approuvée lors de la séance du Conseil de Communauté du 12 septembre 2016.

Le coût prévisionnel des travaux avait été estimé à 390 000 € HT, avec une participation de Morlaix Communauté à hauteur de 120 000 € HT (33,3 %).

Le bilan des dépenses concernant les abords (hors parvis) est ramené à 323 000 € HT. Un avenant à la convention dont le projet est versé au dossier des annexes, est donc proposé afin d'actualiser les participations de chaque partenaires.

	TOTAL (€ HT)	Département	Morlaix Communauté	Commune Plounéour-Ménez
Abords	293 000	37,5 % 109 875	33,3 % 97 569	29,2 % 85 556
Parvis	30 000	30 000	0	0
TOTAL € HT	323 000	139 875	97 569	85 556

La part de Morlaix Communauté passe ainsi de 120 000 € HT à 97 569 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 17 avril 2018,

Le Conseil de Communauté est invité :

- à approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de cofinancement des travaux des abords du collège des Monts d'Arrée,
- à autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-083

Objet : Prestations de services au profit des communes dans le domaine des VRD et des infrastructures et fixant les tarifs des prestations

Rapporteur : Claude Poder

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Ménez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botzorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Pennec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec

1. Cadre général

Depuis 2011, le service Travaux de Morlaix Communauté, assure des prestations dans le domaine des VRD et des infrastructures au profit de ses communes membres, dans un esprit de solidarité territoriale faisant suite au retrait des services de l'État dans ce champ de compétences de l'ingénierie publique. Cette intervention s'adresse en priorité aux collectivités dépourvues de services techniques structurés.

Le service intervient pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de diagnostics techniques, de programmes de voirie, de classement de voirie, de demandes de subventions et de petites maîtrises d'œuvre. Les interventions pour le compte des communes font l'objet de conventions particulières.

Ces interventions donnent pleinement satisfaction aux communes. Cette démarche est une forme aboutie de mutualisation des moyens humains à l'échelle du territoire. Cependant, un déficit de financement du service pour couvrir les frais de structure et de personnel de la collectivité est observé. Pour obtenir, un équilibre financier des frais de personnel et de structure pour Morlaix Communauté, il est proposé de revaloriser les taux d'honoraires en modifiant la délibération D11-135 du 30 mai 2011.

L'équilibre financier du service est l'élément déterminant qui a permis à la collectivité d'acter la création de poste d'un technicien VRD lors de la séance de Conseil de Communauté du 26 mars 2018.

2. Conditions d'intervention du service

Dans le cadre d'une bonne organisation des services et pour une mutualisation des moyens, il est proposé de mettre le service travaux à disposition des communes qui en font la demande selon les modalités suivantes :

- ✓ les communes (ou groupement de communes) qui souhaitent bénéficier des prestations du service Travaux de Morlaix Communauté doivent faire délibérer leur conseil municipal ;
- ✓ une convention précisant l'objet, la nature, la durée et la rémunération de Morlaix Communauté est établie pour chaque prestation du service Travaux auprès des communes (ou groupement de communes) ;
- ✓ Morlaix Communauté se réserve le droit de refuser une prestation à une commune (ou groupement de communes) en fonction des priorités à donner aux projets communautaires ;
- ✓ le service Travaux, ses agents et ses moyens restent sous l'autorité et la responsabilité de Morlaix Communauté ;
- ✓ en cas de conflit d'intervention sur plusieurs communes, la première demande est prioritaire. En dernier lieu, le Président de Morlaix Communauté arrête les priorités sur la base des propositions du service.

3. Tarifications

Prestation	Type de travaux	Pourcentage
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Aménagement bourg ou voirie, assainissement, eau potable, téléphone, Haut débit, développement durable.	2 %
Maîtrise d'œuvre	Revêtement de surface (enrobé, tricouche campagne)	3 %
	Aménagement bourg ou voirie, assainissement, eau potable, téléphone, Haut débit, etc.	5 %

Le pourcentage est calculé sur le montant des travaux hors taxes.

Vu l'avis favorable de la commission Environnement du 17 avril 2018,

Le Conseil Communautaire est invité à :

- **autoriser l'intervention du service travaux au profit des communes ou des groupement de communes membres de Morlaix Communauté,**
- **approuver la tarification des prestations des services,**
- **autoriser le Président ou son représentant, à signer les conventions de prestations de services avec les communes ou groupement de communes.**

Thierry Piriou ajoute qu'un second poste de technicien bâtiment est également recruté et que les nouveaux tarifs prennent en compte les deux créations de poste (technicien VRD et technicien bâtiment).

Jean-Michel Parcheminal demande quand ces techniciens seront opérationnels.

Pour avoir passé des appels à candidature de technicien VRD sur la commune de Plourin-lès-Morlaix, Claude Poder reconnaît que le recrutement de ce type de technicien est assez difficile et ne sera probablement pas fait avant la rentrée de septembre. Si la commune de Plourin-lès-Morlaix peut aider sur ce sujet, elle le fera.

Thierry Piriou confirme que le recrutement n'est jamais immédiat, une fois la décision prise, on le voit dans les communes, du fait même du processus de recrutement et du délai de réponse.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-084

Objet : Appel à candidatures « Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux » - Approbation du protocole cadre - Commune de Guerlesquin

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Penneç, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec

Au terme de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » lancé en mars 2017 par l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts et Consignations, 208 projets ont été présentés. Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont guidé les partenaires dans le choix des 60 projets soutenus.

Le projet global de la municipalité de Guerlesquin est de s'engager dans une démarche de revitalisation de son centre-ville en lien avec l'Établissement Public Foncier de Bretagne. Une étude pré-opérationnelle a été menée sur cette thématique, confiée au groupement Tristan La Prairie Architecte dont le rapport final a été rendu en juin 2016.

Le travail s'effectue aujourd'hui sur la phase opérationnelle pour la mise en œuvre de ce projet d'envergure, travail rendu possible par la constitution d'un comité de pilotage exemplaire de partenaires institutionnels : Morlaix Communauté, l'Établissement Public Foncier de Bretagne, la DDTM, le Département du Finistère, L'Architecte des Bâtiments de France, le CAUE du Finistère, le PNRA, les Petites Cités de Caractère de Bretagne, la CCI de Morlaix, HEOL, la Fondation du Patrimoine, BRUDED et le FIA.

Dans la lignée de ces réflexions d'aménagements, la Région Bretagne, accompagnée de l'État, de l'Établissement Public Foncier de Bretagne et de la Caisse des Dépôts et Consignations a initié un nouveau dispositif, l'appel à candidature « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne », pour soutenir sur plusieurs années des programmes globaux d'attractivité de centres-villes et bourgs. Guerlesquin, de par son engagement dans la démarche de revitalisation a répondu à cet appel à projet sur dix opérations :

- rétablissement de la liaison entre le centre-ville et le centre-commercial ar Roudour ;
- traitement de l'entrée de ville, de la place du Présidial, de la place du Martray et de ses abords ;
- amorce de la revitalisation commerciale et touristique et renforcer le tissu de services : rénovation d'un bâti ancien sur la place principale avec projet commercial et artistique ;
- participation de la commune à l'opération de rénovation d'un bâti ancien avec cellule commerciale et habitat ;
- acquisition d'une cellule commerciale avec logements ;
- participation de la commune à la rénovation d'un habitat typique ;
- fonds d'aide aux investisseurs privés ;
- étude opérationnelle ciblée sur des bâtiments privés pour des candidats à l'accession à la propriété en centre-ville ;
- réalisation d'un circuit d'interprétation du patrimoine du centre historique ;
- actions de communication.

Le projet déposé pour la commune de Guerlesquin au titre de cet appel à candidatures, en phase opérationnelle, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 889 117 €.

Afin de concrétiser cet engagement, Morlaix Communauté est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et Consignations et la commune de Guerlesquin, un protocole d'accord commun précisant le plan d'action, la ventilation de l'aide par financeur et par opération, les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

À ce protocole vont s'ajouter le plan de financement global, les fiches opérations et une note précisant la composition du dossier de subvention et les adresses des services instructeurs des partenaires.

Morlaix Communauté sera attentive à la mise en œuvre de ses compétences dans le cadre du projet de dynamisation du centre de Guerlesquin.

Il est proposé de formaliser la demande d'accompagnement de Morlaix Communauté auprès des partenaires de l'appel à candidatures « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » et d'approuver le protocole cadre.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4, L 5211-1 à L 5211-62 et L5216-1 à L5216-10,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Guerlesquin du 29 juin 2017 se prononçant favorablement sur le dossier tel que présenté, dans le cadre de l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Vu la délibération D17-137 du 12 juin 2017, par laquelle le Conseil de Communauté a affirmé le soutien à la commune de Guerlesquin de sa candidature à l'appel à projets « Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne »,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 10 avril 2018,

Considérant la nécessité de conclure un protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et

Consignations, la commune de Guerlesquin et Morlaix Communauté pour la réalisation du plan d'action sur l'attractivité du centre de Guerlesquin,

Le Conseil de Communauté est invité :

- **à approuver le protocole cadre avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts, la commune de Guerlesquin et Morlaix Communauté,**
- **à autoriser le Président ou son représentant, à signer ledit protocole ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution,**
- **à autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Maryse Tocquer voulait savoir si ce protocole existera pour les autres communes (Plouneour-Menez et Saint-Jean-du-Doigt, également retenues dans cet appel à candidature pour la partie opérationnelle).

Yvon Le Cousse pense, en ce qui concerne le volet opérationnel, que chaque commune signera individuellement ce volet protocolaire ; les deux autres communes sont invitées à assister à cette signature à Guerlesquin.

Gildas Juiff signale que selon ses dernières informations, cela se passera à la sous-Préfecture.

L'important est de signer, quelque soit le lieu, remarque Thierry Piriou.

La commune avait demandé que ce soit à Guerlesquin, poursuit Gildas Juiff, car un salon de l'habitat s'y tient ce week-end là, avec visite d'une maison témoin ciblée pour d'éventuels investisseurs, avec des projets d'éco-construction.

Thierry Piriou reconnaît qu'il serait intéressant de se retrouver à Guerlesquin. Il faudra convenir du lieu avec la sous-Préfecture.

Ismaël Dupont demande à Gildas Juiff quel est le fil directeur du pré-projet de rénovation et de redynamisation du bourg, qui correspond probablement à un projet de reconversion économique pour ce bourg de belle qualité patrimoniale et dont l'arrière-pays présente un véritable intérêt touristique.

Gildas Juiff explique que les premières opérations retenues concerne les aménagements urbains, avec cheminements doux et liaison centre-ville centre commercial. La commune a acheté des terrains dans cette perspective, et cela devrait être réalisé pour la fin de l'année avec l'aide du FIA. La commune produit également des maisons d'habitation, accompagnée par Finistère Habitat, pour réhabiliter du logement en centre-bourg et des locaux commerciaux. Il y aura également d'autres aménagements, sur six ans.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-085

Objet : Convention de partenariat 2018-2020 avec l'ADEUPa

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Clôître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquéholé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Penneç, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec

Morlaix Communauté adhère à l'ADEUPa, agence d'urbanisme Brest-Bretagne, depuis 2006. Cette adhésion s'appuie sur la base de programmes de travail triennaux, principalement dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du développement économique.

La convention triennale proposée couvre les années 2018 à 2020.

L'ADEUPa se positionne aujourd'hui comme plate-forme de coopération territoriale au service des acteurs publics de l'ouest breton et propose ainsi à ses membres :

- ✓ de réaliser des observatoires,
- ✓ de conduire des études et d'appuyer les démarches de planification,
- ✓ de diffuser ses travaux, ses données et animer des échanges.

La contribution annuelle forfaitaire précisée à l'article 3 de la convention de partenariat établit le montant du soutien financier de Morlaix Communauté à 1,30 € par habitant, soit 83 595 € pour l'année 2018.

*Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 10 avril 2018,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget fonction 820, nature 6281,*

Le Conseil de Communauté est invité :

- à approuver le projet de convention de partenariat 2018-2020,
- à autoriser le Président ou son représentant, à signer ladite convention et l'ensemble des pièces relatives au versement des crédits mobilisés dans ce cadre,
- à autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-086

Objet : PLU de Morlaix - Révision allégée n°2 relative à l'Aéropôle centre

Rapporteur : Marc Madec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougouven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Penneç, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-

Paul Vermot à Guy Penneç, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec

Morlaix Communauté travaille au développement du secteur de l'Aéropôle centre situé sur la commune de Morlaix. Ce secteur, accueillant actuellement une des plus importantes entreprises industrielles du territoire ainsi qu'une clinique, est soumis aux dispositions de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite "loi Barnier") du fait de sa proximité à la RN12.

Le plan local d'urbanisme de Morlaix a été approuvé le 19 février 2014. Il a classé l'ensemble du secteur sous forme de différents zonages :

- ✓ zone d'activités économiques de l'Aéropôle centre : zonages Uic (destiné aux activités de toute nature) et ponctuellement Nd (parties du territoire affectées à la protection stricte des sites, des milieux naturels et des paysages) ;
- ✓ site de la clinique : zonages Ug1 (destiné aux équipements collectifs pouvant s'étendre) et 2AUp (destiné à l'habitat et aux activités compatibles avec l'habitat, et dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à la révision de la ZPPAUP).

Il s'avère nécessaire aujourd'hui de faire évoluer le PLU afin d'accompagner le développement des entreprises du secteur. L'objectif de cette démarche est de permettre leur extension, tout en favorisant un aménagement optimisé et qualitatif du parc d'activités, en dérogeant aux dispositions de l'article 52 de la loi Barnier.

Les dispositions de cet article, codifiées aux articles L.111-6 et suivants du Code de l'urbanisme, visent à promouvoir un urbanisme de qualité en entrées de ville. Elles imposent un recul inconstructible le long des grands axes routiers, sauf à ce que le PLU fixe des règles compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

L'évolution du PLU ainsi envisagée, consistant à réduire une protection sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, relève d'une procédure de révision allégée en application de l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5216-5,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-31 et suivants, L.103-2 et suivants et R.153-12,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération de la ville de Morlaix n° DUT 14.01.01 du 19 février 2014 approuvant le plan local d'urbanisme communal,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 10 avril 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de prescrire la révision allégée n°2 du plan local d'urbanisme relative aux zonages Uic, Ug1, 2AUp et Nd du secteur de l'Aéropôle centre ;**
- **d'approuver les objectifs de cette élaboration présentés ci-avant ;**
- **de décider que la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera mise en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision allégée n°2 du PLU selon les modalités suivantes :**
 - **un dossier de concertation comprenant un contenu mis à jour en fonction de l'avancée des études, et un cahier pour permettre d'y consigner ses propositions et observations, seront mis à disposition du public en mairie (au Pôle Urbanisme) et au siège de Morlaix Communauté ;**
 - **des informations seront insérées sur le site internet de Morlaix Communauté en fonction de l'avancement des études ;**

- d'autoriser le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le cas échéant tout marché de prestations intellectuelles ou de services nécessaire.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-087

Objet : Commune de Plougonven - Création de périmètres délimités des abords autour des monuments historiques

Rapporteur : Yvon Le Cousse

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénoyé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Pennec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec

Un monument historique étant indissociable de son environnement urbain, architectural et paysager, la loi prévoit depuis 1943 la mise en place d'un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres autour des monuments historiques. Tous travaux ayant pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble, bâti ou non, compris dans ce périmètre sont soumis à une autorisation préalable après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

La commune de Plougonven accueille trois monuments historiques (le manoir de Mezedern / les façades et toitures du manoir de Kerloaguen / l'église Saint-Yves, le calvaire et la chapelle funéraire) et une ZPPAU (zone de protection du patrimoine architectural et urbain). La création de cette ZPPAU en 1992 a eu pour effet de suspendre les périmètres de protection des monuments historiques.

La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, relative à la LCPA (liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) a entraîné :

- ✓ la transformation automatique de la ZPPAU en SPR (site patrimonial remarquable),
- ✓ la remise en vigueur de la protection au titre des abords des monuments historiques en dehors des limites de la ZPPAU.

Toutefois, cette loi prévoit la possibilité de modifier les périmètres de protection autour des monuments historiques et d'instituer des PDA (périmètres délimités des abords) définis par l'article L.621-30 du Code du patrimoine stipulant que « *Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant*

l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. »

Ce nouvel instrument permet de réserver l'action de l'Architecte des Bâtiments de France aux zones les plus sensibles, situées autour du monument protégé et en relation étroite avec celui-ci (visuelle, urbaine, historique).

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère, ayant fait état de l'inadéquation des périmètres de protection autour des monuments historiques situés sur la commune de Plougonven par rapport aux enjeux locaux, propose d'instituer des PDA pour chacun de ces trois monuments à l'occasion de la révision du plan local d'urbanisme de la commune.

En application de l'article R.621-93 du Code du patrimoine, Morlaix Communauté est invitée à se prononcer sur ces projets et à les soumettre à enquête publique unique conjointement avec le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le Conseil de Communauté le 5 février 2018.

À l'issue de la procédure, les PDA, éventuellement modifiés pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique, seront créés par arrêté du préfet de région.

Vu le Code du patrimoine, et notamment ses articles L.621-30 et suivants et R.621-92 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 335-0001 du 1^{er} décembre 2015 portant modification des statuts de Morlaix Communauté,

Vu les propositions de PDA présentées par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 10 avril 2018,

Vu l'avis favorable de la commune de Plougonven du 18 avril 2018,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de donner son accord sur les propositions de PDA relatifs aux manoirs de Mezedern et de Kerloaguen, et à l'église Saint-Yves, calvaire et chapelle funéraire,**
- **de soumettre ces projets de PDA à enquête publique unique conjointement avec le projet de plan local d'urbanisme.**

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-088

Objet : PLH 2014-2019 - Aides à l'habitat privé - Aide aux copropriétés dégradées

Rapporteur : François Giroto

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Pennec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec

L'OPAH Copropriétés (mise en œuvre dans le cadre de l'action 3.2 du PLH 2014-2019) permet d'accompagner et d'encadrer la requalification des copropriétés dégradées en engageant la réhabilitation des parties communes et des éléments de sécurité des immeubles, grâce à une ingénierie et des aides financières.

Des aides financières conséquentes sont apportées par l'ANAH (35 % voire 50 % du montant des travaux) et abondées par la ville de Morlaix (10 % ou 15 %). Des aides aux copropriétaires impécunieux (FACI) sont apportées par Morlaix Communauté, qui finance également l'ingénierie (opérateur : Soliha).

L'objectif global est de réhabiliter les parties communes de 14 copropriétés, correspondant à environ 144 logements.

Depuis le début de l'OPAH Copropriétés (le 10 juin 2014) :

- ✓ 6 dossiers de copropriétés dégradées ont été agréés, représentant 167 logements ;
- ✓ 115 % de l'objectif global (144 logements) ont été réalisés ;
- ✓ montant de travaux subventionnés : 3 246 535 € ;
- ✓ subventions allouées :
 - x ANAH : 1 567 042 €,
 - x FART (fonds d'aide à la rénovation thermique), géré par l'ANAH : 246 000 €,
 - x Ville de Morlaix (sans Bréhat) : 404 692 €,
 - x Morlaix Communauté (FACI) : 33 000 €.

Le pôle urbain comporte de multiples copropriétés dégradées et dans un contexte où les dotations annuelles de l'ANAH sont plutôt favorables pour ce type d'interventions, elles constituent une opportunité à saisir pour le territoire. Cependant, l'enveloppe consacrée par la ville de Morlaix à cette opération s'épuise (92 % consommés), les 35 308 € restants ne seront pas suffisants pour financer la copropriété engagée partiellement à l'ANAH fin 2017.

Sur la base des règles actuellement en vigueur (aide de 10 % ou 15 % de la dépense HT subventionnée par l'ANAH), les besoins d'aide complémentaire de la collectivité pour les projets copropriétés à venir d'ici fin 2019 sont estimés à 463 000 €¹ maximum, représentant **un budget complémentaire manquant de 428 000 €.**

Il est proposé que Morlaix Communauté apporte une aide d'un niveau équivalent à celle de la ville de Morlaix, afin de ne pas bloquer les futurs projets.

Grâce à ces financements complémentaires, ce sont sept copropriétés dégradées (comptabilisant 120 logements) qui pourraient être réhabilitées, représentant un coût de travaux de près de 3,5 millions d'euros, avec 1,5 million de subventions de l'ANAH.

À cet effet :

- 1) une partie du budget alloué à l'action 1.2 du PLH (accession à la propriété dans le parc privé) serait réorientée vers cette intervention.
En effet, concernant l'aide à l'accession, le budget de 750 000 € initialement alloué ne devrait pas être consommé en totalité en raison du déficit d'opérations les premières années du PLH. Un montant de 250 000 € pourrait être réaffecté à l'aide aux copropriétés ;
- 2) le solde, soit 178 000 €, correspondrait à une dépense complémentaire de Morlaix Communauté affectée aux projets de réhabilitation des copropriétés dégradées de la ville de Morlaix.

Vu la délibération D13-204 du 9 décembre 2013, par laquelle le Conseil de Communauté a adopté le Programme Local de l'Habitat 2014-2019,

Vu la délibération D15-216 du 21 décembre 2015, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé les aides communautaires à l'habitat privé,

Vu la délibération D17-124 du 29 mai 2017 par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le bilan triennal du PLH,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de l'espace du 10 avril 2018,

¹ Estimatif sur la base de toutes les copropriétés en contact, certaines peuvent ne pas aboutir, donc les estimations sont un montant maximum.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la prise en charge de l'abondement de l'aide aux copropriétés par Morlaix Communauté,
- d'approuver le prélèvement d'une partie de cette aide sur les fonds alloués à l'accession à la propriété (action 1.2 du PLH),
- d'autoriser l'avenant à la convention d'OPAH modifiant le financeur de l'aide complémentaire aux copropriétés,
- d'approuver les nouvelles modalités d'attribution, d'instruction, de décision et de versement des aides communautaires à l'habitat privé,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Marlène Tilly ne peut que se féliciter de l'abondement de Morlaix Communauté pour la réhabilitation des copropriétés dégradées. Elle regrette en revanche que cet abondement soit prélevé sur l'accession à la propriété du PLH car elle pense que le non fonctionnement de ce dispositif visant à la réhabilitation du centre-ville ou du centre-bourg est lié à des critères beaucoup trop stricts. Elle souhaite donc que ces critères soient revus lors du prochain PLH afin d'inciter réellement les candidats à cette rénovation.

Ismaël Dupont souligne, en tant que Morlaisien, l'évolution récente, positive et assez rapide de la réhabilitation de l'habitat collectif. Cela a commencé au Logis Breton, puis Porz ar Bayec, Kerfraval... L'aspect très dégradé de ces habitats influençait la perception que les habitants avaient de leur environnement et la qualité de vie dans ces quartiers se ressent avec la rénovation. Il y a aussi le bas de la rampe Saint-Augustin. Il demande quelles étaient les copropriétés visées, sachant qu'actuellement il y a un gros point faible sur le haut de la rampe Saint-Augustin et sur le haut de la rue Villeneuve, l'accès nord à la gare, où des bâtiments sont en très mauvais état, y compris à l'intérieur des appartements (installations électriques...).

Les autres bâtiments qui pourraient être réhabilités se situent rue de Bréhat (c'est en cours), rue de Ploujean, rue de l'Hospice, rue des Vieilles Murailles, rue Haute, rue Ange de Guernisac, rue de Callac, répond François Giroto.

Thierry Piriou estime que si une partie des fonds prévus pour l'accession à la propriété n'est pas consommée, autant la prendre et en faire quelque chose, et y ajouter 178 000 € sur la dotation à l'investissement de Morlaix Communauté. Ce qui permettra d'investir pour des travaux subventionnés à hauteur de 3,46 millions d'euros. C'est une économie dont bénéficiera le secteur du bâtiment sur le territoire.

Agnès Le Brun rappelle qu'à chaque fois qu'il y a une réhabilitation, on fait quelque chose pour l'attractivité du territoire, pour le quotidien des familles et pour l'économie locale car ce sont des entreprises locales qui y travaillent. Il ne faut pas oublier que c'est vraiment un cercle vertueux.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D18-089

Objet : Station d'épuration de Tilly Sabco à Guerlesquin

Rapporteur : Guy Pennec

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 38

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de représentations: 2

Nombre de votants : 48

Étaient présents : **Guerlesquin** : Gildas Juiff **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas **Lannéanou** : Michèle Beuzit **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Véronique Pereira **Le Ponthou** : Pierre-Yves Minec **Locquénolé** : Guy Pouliquen **Morlaix** : Agnès Le Brun, Bernard Guilcher, Marlène Tilly, Jean-Charles Pouliquen, Christiane Léon, Ismaël Dupont **Pleyber-Christ** : Thierry Piriou, Martine Dilasser **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouezoc'h** : Yves Moisan **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Thierry Desmarres **Plougonven** : Yvon Le Cousse, Bernadette Auffret **Plouigneau** : Rollande Le Houérou, Bernard Le Vaillant, Béatrice Picart, **Plounéour-Menez** : Jean-Michel Parcheminal **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Françoise Barbier, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Françoise Fer, Serge Le Pinvidic **Saint-Thégonnec**

Loc-Éguiner : Françoise Raoult, Marc Madec **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Annie Hamon, Hervé Richard

Avaient donné pouvoir : **Botsorhel** : Valérie Le Denn à Gildas Juiff **Morlaix** : Georges Aurégan à Marlène Tilly, Alain Tigréat à Christiane Léon, Annie Piriou à Jean-Charles Pouliquen, Jean-Paul Vermot à Guy Pennec, Sarah Noll à Véronique Pereira **Plouigneau** : Joëlle Huon à Michèle Beuzit **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou à Françoise Raoult

Étaient représentés : **Garlan** : Joseph Irrien par Daniel Langlade **Plouégat-Guerrand** : Christian Le Manach par Annie Loneux

Étaient absents excusés : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h **Carantec** : Jean-Guy Guéguen, Clotilde Berthemet **Morlaix** : Marie Simon-Gallouedec

Historiquement, l'entreprise Tilly Sabco International et la commune de Guerlesquin ont coopéré dans le domaine de l'eau en se partageant les rôles dans la recherche d'un optimum économique. Ainsi, la commune a cédé en 2007 la station d'épuration à l'entreprise sur la base d'un accord prévoyant une autorisation de déversement des effluents communaux à titre permanent et gratuit.

Au 1^{er} janvier 2017, les compétences Eau et Assainissement ont été transférées de la commune de Guerlesquin à Morlaix Communauté.

Suite à la baisse notable des flux de pollution générés par la nouvelle activité de l'entreprise, Morlaix Communauté a accepté par deux fois en 2017 de revoir les conditions financières du déversement afin de participer financièrement à l'exploitation de la station d'épuration industrielle.

Aujourd'hui, la situation de l'entreprise nécessite de prendre des mesures urgentes afin de garantir la continuité du service public d'assainissement en vue de préserver la qualité de l'eau du bassin versant du Léguer qui alimente en eau potable plusieurs dizaines de milliers de costarmoricains. Il faut également rappeler que le Léguer est la première rivière de Bretagne à recevoir le label national « Site rivières sauvages ». Nul doute alors que toute atteinte à sa qualité engendrerait immédiatement les conséquences telles que prévues à l'article L432-2 du Code de l'environnement qui réprime « *le fait de jeter, déverser ou laisser écouler dans les eaux mentionnées à l'article L.431-3, directement ou indirectement, des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire* ».

Le délit prévu par l'article L432-2 du Code de l'environnement est puni de deux ans d'emprisonnement et de 18 000 € d'amende. Le tribunal peut en outre, décider la publication d'un extrait du jugement, fixer les mesures à prendre pour faire cesser l'infraction ou en éviter la récurrence, prononcer une astreinte d'un montant de 15 à 300 euros par jour de retard et ordonner des mesures destinées à rétablir le milieu aquatique dans son état antérieur à l'infraction.

L'utilité publique de la station d'épuration étant évidente, l'engagement de Morlaix Communauté doit se traduire de la manière suivante :

1. de toute urgence, avant la fin du mois d'avril 2018, que soit conclue une convention confiant à Morlaix Communauté l'usage des installations d'épuration industrielle et la responsabilité de l'exploitation des ouvrages ;
2. dans le cadre de la liquidation à venir, selon son souhait, que Morlaix Communauté, obtienne la propriété des ouvrages et revienne à la situation initiale antérieure à 2007 ;
3. dans l'objectif de suivi de l'installation de traitement, selon son souhait, que Morlaix Communauté assure une continuité du contrat d'exploitation.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président ou son représentant :

- **à négocier avec le mandataire ou le liquidateur judiciaire par tout acte y afférent ;**
- **à signer tout acte administratif nécessaire à la continuité du service public d'assainissement et du contrat d'exploitation.**

Yves Moisan ajoute que Morlaix Communauté a deux préoccupations par rapport à ce site lié à l'entreprise Tilly-Sabco. D'abord les gens. Morlaix Communauté va rencontrer avec la Région Bretagne les organisations professionnelles, en présence de Gildas Juiff et peut-être aussi de la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi, service de l'État), pour apporter individuellement des réponses à tous les gens qui vont se retrouver dans le plan de sauvegarde de l'emploi, dont l'expression n'est pas bien adaptée aux

circonstances : les conditions seront peut-être plus rudes qu'annoncées au départ. Il y a aussi le devenir du site industriel, qui concerne la Région mais préoccupe aussi Morlaix Communauté. Une autre entreprise, Global Seafood, est dans les mêmes conditions, avec 15 personnes au chômage. Yves Moisan a demandé à ce que les représentants de ses personnels puissent être reçus par la Région et la DIRECCTE dès la semaine prochaine, car malheureusement, du fait de leur nombre, ils ne pourront pas bénéficier de plan de sauvegarde de l'emploi comme les personnes licenciées l'an dernier.

Gildas Juiff ajoute que le Tribunal se prononcera à la fin de la semaine, mais on sait ce qu'il va en advenir. Il y aura ensuite un échange avec l'administrateur, le cabinet et les salariés, qui savent qu'ils auront un accompagnement complètement différent de celui de 2014 ou 2016. Quant au site, même s'il ne faut plus y envisager un abattage, il a un potentiel compatible avec autre chose.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Thierry Piriou informe l'assemblée d'un prochain rendez-vous le 28 mai, en ce même lieu, pour un point d'étape sur le projet de territoire : ce qui a été fait, ce qui reste à faire, et les éventuelles modifications à y apporter.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 20h50.